

LO PUBLIAIRE

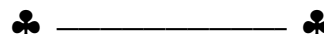


N°77

Printemps 2005

L'hiver rigoureux a été tardif. Le printemps est arrivé à son heure. De fortes gelées puis des températures estivales, comme cela, soudaines, en quelques jours. La sécheresse pour achever le tableau, des rochers au milieu du lit de l'Hérault que nous n'avons jamais vus même au plus fort de l'été. Cette couleur brune qui domine encore ce 20 mars au moment où j'écris cet éditorial. Cette couleur verte qui perce à peine à travers les bourgeons le long des branchages. Seules les salades sauvages, ça et là, au milieu des herbes sèches sont vertes. Quelques pâquerettes ajoutent des taches blanches et vertes. C'est vraiment pour nous dire, ne vous inquiétez pas, la nature est fidèle à son rendez-vous du printemps malgré les froidures tardives et les chaleurs excessives. Et nous dans tout cela ? Le soleil réchauffe peu à peu la terre. Les jardiniers sortent leurs chapeaux de paille et préparent la terre pour semer leurs semis. Ils craignent encore plus cette année les Saints de Glace. Le pont suspendu, la Grand-Rue, les constructions de villas, les agrandissements de voies d'accès... Que d'activités... Aucun quartier de St Bauzille n'est épargné. Début avril, "Ne te découvre pas d'un fil", mais stupeur, en enfilant ses habits d'inter saison, ils se révèlent un peu juste aux entournures. Comme la nature, il faut se réveiller, décrocher le vélo suspendu dans son garage, le réviser. Et commencer à rouler, petit parcours sur le plat au début, puis plus loin et plus accidenté après... Les plus courageux n'ont pas abandonné leurs activités, les marcheurs par exemple, ceux qui pratiquent la gymnastique, la pétanque, la danse, ceux qui assistent aux réunions et j'en oublie ... toutes les associations sont restées présentes et vigilantes pour assurer la logistique, l'accueil, l'encadrement nécessaire à leur bon déroulement. Nos villages sont bien vivants.

<i>Editorial</i>	2
<i>Les travaux du pont</i>	3
<i>Réunion publique du 15 février</i>	4
<i>Nouvelle brèves</i>	4
<i>Montoulieu</i>	5
<i>Questions pour un... St Bauzillois</i>	6
<i>Rencontre avec un peintre</i>	8
<i>Danses Folks, danses tops</i>	9
<i>Le carnaval des enfants</i>	9
<i>Rencontre avec un artiste</i>	10
<i>La vielle dame</i>	11
<i>Quelques réflexions sur le rire</i>	12
<i>La saint Sylvestre du cœur</i>	12
<i>Le 8 mars, une journée comme les autres</i>	13
<i>Mise au point !</i>	13
<i>Discours pour le pot du 12 mars</i>	14
<i>Dons d'organes</i>	15
<i>Echographie à distance</i>	15
<i>Nos bals du samedi soir au foyer Rural</i>	16
<i>Bénévoles</i>	16
<i>Français, réveille toi !</i>	17
<i>Le dernier tournant</i>	18
<i>Le fer, le feu et l'eau</i>	20
<i>Les dictons du mois de mai</i>	21
<i>Des nouvelles du Burkina Faso</i>	22
<i>Braderie annuelle</i>	23
<i>Agenda - Etat civil</i>	23
<i>Le mouflon méditerranéen</i>	24



Page de couverture « photo Thierry Célié »

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 78 Juillet 2005

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

Valrac surplombe la vallée de l'Hérault, à l'abri du vent du nord. Son versant au soleil couchant ouvre un spectacle imprenable sur St Mécisse, le Rocher du Thaurac, le Four Cagaïre, Frigoulet. Mais voilà, les 99 mètres du Pont Suspendu sont interdits à la circulation, des travaux de restauration sont prévus jusqu'à fin mai.

Ce qui pose de nombreux problèmes, qui peu à peu, trouvent leurs solutions. Traverser l'Hérault à gué, en botte car l'eau est encore bien froide. Pagayer dans son canoë, encore faut-il

L'Hérault est bien bas, comme le moral des habitants de Valrac et Agonès.

savoir le faire. L'Hérault est bien bas, comme le moral des habitants de Valrac et Agonès. Si vous n'avez pas de permis de conduire, faire le tour par Ganges ou St Etienne d'Issensac, n'est pas une mince affaire. Aussi des riverains ingénieux ont eu l'idée de construire un bac, ce qui nous fait revenir vers les années 1862, date du décret Impérial, déclarant d'utilité publique l'exécution des travaux de construction d'un Pont Suspendu en fer à établir sur la rivière Hérault, près de St Bauzille de Putois. (Ce décret fera l'objet d'un article dans le prochain numéro).

Des riverains ingénieux ont eu l'idée de construire un bac

Sous le pont, à distance réglementaire, un câble est

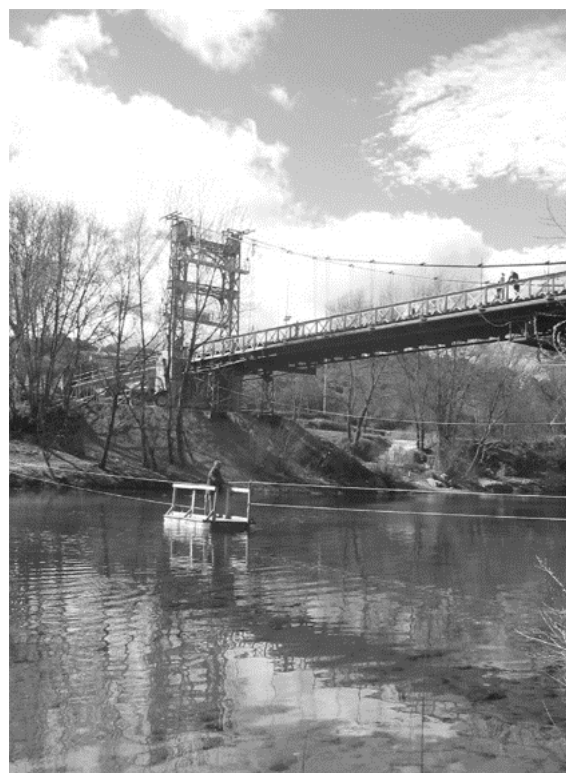
tendu entre les deux rives avec à chaque bout un débarcadère. Le bac est constitué de bidons vides en plastique, des planches assemblées forment le plancher, deux rambardes assurent la sécurité. Il vous faudra donc, de l'assurance sur cette embarcation qui flotte, des forces pour tirer sur le câble, de l'endurance car à cet endroit l'Hérault est assez large, surtout quand l'embarcation est de l'autre côté, il vous faudra la faire venir en tirant sur la corde, puis encore une fois pour traverser. Mais en contre partie, c'est l'aventure, c'est la joie d'arriver à bon port.

C'est l'aventure, c'est la joie d'arriver à bon port.

C'était en tout cas le but de la promenade du dimanche après-midi. Pour les travaux proprement dits, 12 mètres sont déjà en place. Les calculs vont bon train pour trouver la date de la fin des travaux. La technique ressemble un peu à celle utilisée pour le viaduc de Millau. On enlève une douzaine de mètres du côté d'Agonès du vieux pont. On la remplace à l'aide d'une grue géante par une partie neuve. On découpe la douzaine suivante du vieux pont. On pousse à sa place la partie neuve et ainsi de suite, jusque de l'autre côté. La couleur semble plaire, ce bleu flamboyant qui permettra de voir l'édifice de loin. J'entendais une remarque judicieuse, cette couleur faisait penser à celle du sulfate de cuivre utilisé pour traiter les vignes, un beau symbole...



Une fermeture pour plus de sécurité et plus de longévité



Un système D très efficace, ce bac relie nos deux communes en quelques minutes

La réhabilitation du réseau d'eau représente 1 km 300 de canalisation et 200 branchements, pour un coût total de 1.560.000 €

Toute la municipalité était présente, c'est à dire comme l'a précisé M. Rémy CARLUI, elle comprend uniquement le maire et ses adjoints, accompagné de M. Roger MISSONNIER et de Rémy MARTIAL, M. Joël



CHABANIS, chef des travaux de l'entreprise FAURIE, chargée des travaux, de M. Serge CROZIER, responsable du bureau d'étude PROJETEC et de M. Christophe FIRMIN chargé de la surveillance du chantier au point de vue hygiène, santé et sécurité. La réhabilitation du réseau d'eau représente 1 kilomètre 300 de canalisation, 200 branchements, avec des compteurs neufs placés à l'extérieur, sur le domaine public en limite de propriété, pour un coût de 1.560.000 euros. Le tableau ci-joint, vous donne les dates d'intervention par deux équipes dont l'une a commencé début mars par le quartier de l'Auberge et l'autre à partir du rond point du Pont de Sérody. Rappel des horaires des travaux pour la fermeture de la Grand-Rue de 07 heures 30 à 18 heures 30. Deux chantiers de 30 à 50 mètres de longueur qui vont se déplacer vers le centre, qui coupent la circulation dans la Grand-Rue. Pour minimiser les embarras des riverains, sur les tronçons de part et d'autre des chantiers, la circulation par arrêté du Maire sera autorisée dans les deux sens. Parlons un peu des autres perturbations attendues ou déjà subites par quelques uns, les coupures d'eau possibles, si elles sont prévisibles, vous serez prévenus en temps voulu,

sinon en cas d'accident sur la conduite principale, soyez indulgent, les équipes feront leur possible pour réparer le plus rapidement possible. Le ramassage des ordures ménagères : 3 emplacements prévus, un à la sortie du village près de la Pharmacie, un autre Grand-Rue, devant la bibliothèque municipale et le dernier au bout de la rue du Temple sur le Plan d'Eau.

Quelques réactions du public, une inquiétude sur une augmentation possible du prix de l'eau, vite démentie avec autorité par le Maire. Sur la difficulté de pouvoir lire sa consommation d'eau sur un compteur extérieur et situé à une certaine profondeur, ne serait-ce que pour vérifier une éventuelle fuite, possible, si vous gardez votre ancien compteur situé chez vous, il ne restera que le tronçon, entre votre compteur et celui de la communauté qui reste de votre responsabilité, il faudra donc utiliser le compteur extérieur de temps en temps, pour être certain qu'il n'existe aucune fuite. Pour terminer, M. Rémy CARLUI, nous informait d'un autre problème, le bassin du haut, sur le bord de la route de la Grotte, 17 ans d'âge, fuit et demande de refaire toute l'éтанchéité, 1 mois de travaux avec un problème d'alimentation d'eau, et un coût de 180 000 euros.

Nouvelles brèves :

Jacques DEFLEUR

- **Les vœux du Maire le 14 janvier 2005** à partir de 18 heures 30 à la Salle Polyvalente:
Des alignements de tables en forme de U, les bras tendus vers l'entrée principale pour accueillir de nombreuses per-

sonnes. Le Maire avec à ses côtés M. Jacques RIGAUD, Maire de Ganges, Conseiller général. Le Maire, entouré des adjoints et conseillers municipaux adressait un message de Paix en mettant l'accent sur les actions qu'il a

menées vers tous les St Bauzillois. Il énumérait les travaux effectués en remerciant chaleureusement les Services Techniques. M. Jacques RIGAUD, insistait sur l'effort du Conseil Général sur le Canton de Ganges et St Bauzille en

particulier. Il se félicitait des adhésions à la Communauté des Communes de celles de St Romans de Codières, Sumène, St Julien de la Nef, St Martial qui étaient l'amorce d'un Pays Ganges-Le Vigan. Tourné vers l'avenir, il présentait la nouvelle compétence de la Communauté : "La petite enfance" et confirmait la volonté de poursuivre la création des écoles de Brissac et Cazilhac et l'agrandissement dans un avenir proche de celles de St Bauzille.

Les vœux présentés, il était temps de s'approcher des tables bien fournies d'apéritifs et de gâteaux. Des groupes se sont formés, chacun son sujet, chacun son affinité, c'était l'heure des dialogues, de présenter ses idées, ses positions. Chacun est reparti chez lui, satisfait de s'être frotté aux autres et d'avoir affirmé ses convictions et sa confiance pour l'avenir.

- Ordures ménagères :
Les personnes intéressées par l'achat de composteurs, mis à disposition par le SYM-TOMA pour un prix de 15 euros pour les composteurs en plastique, 20 euros pour les composteurs en bois, sont priées de se faire inscrire à la Mairie.

- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises : OPAH, un an de plus! L'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en 2002 vient d'être reconduite en 2005 et son périmètre d'action étendu aux quatre communes gardoises ayant intégré la Communauté de Communes : St Julien de la Nef, St Martial, St Romans de Codières, Sumène. Rappelons que cette opération vise à octroyer des aides financières aux propriétaires privés occupants ou bailleurs afin qu'ils réalisent des travaux d'améliorations de leurs logements. Les logements doivent être occupés à titre de résidence principale et achevés depuis plus de 15 ans. La permanence de l'OPAH est toujours tenue par l'équipe URBANIS, tous les vendredis matin de 9 h à 12 h dans les bureaux de la Communauté de Communes (place du 8 mai 1945, face à la médiathèque) à Ganges -
Téléphone : 04.67.73.35.53
ou 04.67.73.78.64.

- Landry GIRARD. Menuiserie aluminium, P.V.C., miroiterie, fermeture de bâtiment, vérandas...s'est installé

de puis le 1 février à Ganges. Trop étroit dans les locaux situés sur l'avenue du Chemin Neuf, il a déménagé vers : Les Treilles Hautes, Rond-Point à la sortie de Ganges, route de Nîmes, route de Sumène, il a gardé les mêmes numéros de téléphones.

- A la place de Landry Girard s'est installé l'agence immobilière qui du 35 ter est passée au 36 avenue du Chemin Neuf, une nouvelle enseigne : **Agence ESPACE MARJAC.** Téléphone : 04.67.73.35.95. L'agence s'agrandit en personnel, en espace confortable, en notoriété, car elle fait partie maintenant de la Fédération Nationale de l'Immobilier, F.N.A.I.M.

- Changement de propriétaire au bureau de tabac :
M. Richard Mollanger remplace M. Patrick Ballaguer.

- Un nouvel artisan s'est installé à St Bauzille depuis quelques mois :
Aristide ESTEVES
Spécialiste en peinture intérieur- extérieur, en placo, revêtement sols et murs
Le Frigoulet
34190 St Bauzille De Putois-

MONTOLIEU

A.M. Léonard - Brigitte Lebon

Projet de logements locatifs et d'une esplanade en cœur de village

Ce projet qui a pris vraiment forme en 2003 lors de l'acquisition du terrain par la commune a avancé considérablement même si cela semble toujours trop long. La mairie a donc choisi Hérault Habitat comme opérateur immobilier et l'aide du CAUE représenté par Mme Kambérou. Ces logements, au nombre de sept, devraient sortir de terre

en 2006. Ils se situeront au quartier de l'église et seront, en quelque sorte, une continuité du village actuel. Les différentes esquisses de la présentation du projet ont séduit les membres de la municipalité car elles ont pris en compte leurs désirs : une place agrandie et de nouveaux logements proches de ceux existants. Montoulieu, tout en ayant de

nouveaux habitants, ce qui est toujours profitable à la vie d'un village, ne devrait pour autant rien perdre de ce qui fait tout son charme. Le cœur de Montoulieu s'ouvrira un peu plus encore afin de permettre à d'autres personnes de connaître la douceur de vivre en son sein...

Questions pour un ... Saint Bauzillois

Les 1^{er}, 2 et 3 décembre derniers, à Saint Bauzille, les téléphones ont grésillé ; au bistrot, à la boulangerie, chez Babet ..., l'information a circulé : " Y'a Didier à la télé, sur la 3, vers 18h, à Qui veut gagner des millions ... non, à Questions pour un champion ... "

Didier, qui habite près de Nîmes mais revient souvent passer quelques jours à La Sauzède, nous a raconté son expérience :

J'avais été sélectionné en 2003 à Nîmes et, vers le 15 octobre 2004, j'ai reçu un appel de "Questions pour un Champion" : "Si vous voulez participer à l'émission, il faudra être à Paris le vendredi 29 octobre à 9h".

Inutile de vous dire que, malgré le stress, le trac, l'angoisse de passer à la télé, je ne me suis pas fait prier pour confirmer ma participation, poser un jour de congés, réserver les billets de train, laver, repasser et même acheter polos ou chemises unies (il faut prévoir 5 tenues – en cas de miracles répétés – en évitant imprimés et rayures

Je ne me suis pas fait prier pour confirmer ma participation.

Regarde celui-là, à la table du fond, comme il est "blanquinas".

qui ne "passent pas" sur le petit écran). J'avais une petite idée de ce qui m'attendait puisqu'Aline avait participé à l'émission en juin et je l'avais accompagnée ; ça m'a aidé à m'organiser ...

Donc, le jeudi soir après le boulot, TGV vers Paris gare de Lyon, puis RER jusqu'à Saint Denis-Stade de France, et petit hôtel réservé par la production, près des studios d'enregistrement. Enfin, le grand jour ! quelle angoisse ! oh, pas vraiment la crainte de ne pas savoir répondre : le jeu

est difficile, il n'y a pas de honte à ne pas connaître les réponses ou se tromper ; non, surtout le trac, la timidité, le manque de décontraction, d'habitude de s'exprimer en public, et, quelque part, la peur d'être ridicule, de dire une grosse bêtise, d'être éliminé trop vite, sans avoir eu le temps de s'exprimer, de participer vraiment ...

Et puis, cette occasion unique de saluer ses proches, parents, famille, amis, comme un hommage, de passer un bonjour aux collègues, actuels et anciens, aux gens que l'on connaît ou que l'on a connus au long de sa vie, dans d'autres lieux, d'autres activités, d'autres régions, et qui, peut-être, vont te voir, te reconnaître ! L'occasion aussi de parler de ce qui te tient à cœur ... tout ça en essayant d'être clair, de ne pas bafouiller, de n'oublier personne ... pour moi, tout cela était très important, me procurait presque autant de stress que le jeu lui-même.

Vendredi 8h : petit déjeuner à l'hôtel et petit jeu : "regarde celui-là, à la table du fond, comme il est "blanquinas", c'est sûrement un candidat ; et le grand, là-bas, qui fait le beau, il sera moins fier devant les caméras ; et celle-là que son mari sert : sûr qu'elle sera sur le plateau ..."

9h : arrivée aux studios par petits groupes timides et tendus ; peu de mots échangés, quelques regards, comme des interrogations ...

L'immeuble est immense ; plusieurs studios y sont installés, des bureaux également ; un dédale de couloirs, d'escaliers ...

Le studio de QP1C est plutôt décevant : un hangar de béton brut de 20m sur 30 environ, 2 séries de gradins rudimentaires, 3 pupitres disposés sur l'extérieur d'une plate-forme circulaire, des

panneaux de plastique formant le décor que l'on voit à la télévision. Partout, du matériel, de nombreuses et imposantes caméras. A 7 ou 8 m de haut, un treillis de poutres métalliques supporte un grand nombre de projecteurs et un inextricable réseau de câbles. Des techniciens s'affairent dans tous les coins et recoins ...

Christine nous accueille. Nous, c'est à dire une vingtaine de candidats, hommes et femmes, de tous âges, de toutes régions. Christine, c'est la "responsable-candidats" ; pendant plus d'une heure, elle nous prodigue les informations et conseils nécessaires : où se placer pendant le jeu, quand et comment se déplacer, sourire, parler fort. Elle fait tout pour nous rassurer, nous décontracter, nous détendre. Elle nous conduit aux "loges", où l'on pourra se préparer avant "d'entrer en scène", et se changer en cas de victoire ; nous présente la maquilleuse qui s'occupera des candidates et poudrera les candidats. Il est prévu d'enregistrer 6 émissions dans la journée, de 9h à environ 19h. Toutes les émissions diffusées en une semaine sont enregistrées en un seul jour, de façon intensive, une semaine par mois ; la plupart des opérateurs et intervenants sur le plateau sont des intermittents du spectacle !

On échange quelques mots avec un responsable qui nous demande de quoi nous aimerions parler avec Julien Lepers et établit un petit topo sur chacun de nous à son intention.

L'après-midi, un ou deux cars de personnes du 3^{ème} âge assistent à l'enregistrement. Le matin, le public est constitué des seuls accompagnateurs des candidats. Je les rejoins au moment où Julien Lepers arrive sur le plateau et salue

gentiment tout le monde. J'assiste aux enregistrements des "lundi 29 et mardi 30 novembre" (nous sommes le 29 octobre, mais tout est prévu).

L'enregistrement de chaque émission dure plus d'une heure. En effet, il n'y a pas de montage ; éventuellement quelques coupures si l'émission "déborde". Chaque fois que quelque chose "cloche" (la lumière, la musique, un bruit parasite, une erreur de lecture de Julien, etc.), et ça arrive souvent, on arrête tout et reprend un peu en arrière. Il y a donc de nombreux temps d'attente. Souvent, il faut refaire certains gestes (entrées sur le plateau, par exemple), parfois même redonner les réponses, exactes ou fausses, fournies précédemment. Imaginez l'état d'énerverment, de fatigue, de stress, des techniciens, des opérateurs et ... des candidats ! Pourtant c'est vrai : tous les membres de l'équipe sont très prévenants, attentifs, patients. Julien Lepers lui-même, simple, affable, n'hésite pas, à chaque arrêt technique, à échanger quelques mots avec les spectateurs ou les candidats ; à plaisanter (avec beaucoup d'auto dérision) avec Christophe.

Christophe, c'est le "chauffeur de salle". Toute la journée il comble les temps morts, entretient l'ambiance, amuse les spectateurs, les fait participer, guide et décontracte les candidats ... Son humour et son énergie font de lui une véritable attraction !

Vers midi, Christine vient me chercher : "Didier, prépare-toi, passe au maquillage, tu joues en début d'après-midi".

Le repas est pris sur place au self-service avec les autres candidats et les membres de l'équipe. L'ambiance est très agréable, conviviale. Ici, pas d'appât du gain ni de vedettariat, chacun est là pour "jouer". Tester ses connaissances, bien sûr,

rivaliser avec ses adversaires, surmonter son appréhension de passer à la télévision, et, autant que possible s'amuser ! Enfin l'heure fatidique ! nous nous retrouvons 4, côte à côte derrière nos pupitres. On échange quelques mots avec le chef de plateau, avec Julien Lepers. Un technicien fixe un micro sur chacun de nous (fil sous la chemise, émetteur dans le dos). Nous essayons de plaisanter mais c'est difficile, le cœur bat à 200 !...

... Et c'est parti ... !

Comme dans un brouillard j'entends William (la voix off) me présenter, citer mes parents ... puis ... les questions fusent ...

Ma voix ne sort pas de ma poitrine ; je suis trop crispé ! mon sourire est tellement figé, forcé, que j'en ai mal aux zygomatiques ! (le vrai "ravi de la crèche"). Pourtant, par réflexe, j'enfonce le poussoir, j'arrive à répondre ; ça marche ! je me qualifie ; ensuite, j'ai de la réussite au "4 à la suite" ; je joue mieux au "face à face" ... je gagne !

Sollicité par Julien, je réussis, sans trop bafouiller, à parler des chercheurs d'or dans l'Hérault, de mes "anciens" qui ont relancé cette activité (dommage que je n'ai pas eu la présence d'esprit de nommer Saint Bauzille).

Ouf, mission accomplie ! maintenant tout ce qui peut m'arriver est du bonus !

¼ d'heure d'arrêt ; changement de chemise, re-poudrage ... et ça repart. Cette fois, je suis "le champion" ; Julien m'accueille au centre du plateau : "Alors, Didier, comment ça va, depuis hier ? avez-vous passé une bonne journée ? – oui, j'ai bien dormi, tout va bien ". Pieux mensonge ! mais nous sommes le 2 décembre alors que ½ heure plus tôt c'était le premier !

Deuxième émission ; toujours aussi contracté, j'ai du mal à parler, je n'arrive pas à trouver un maintien, mon sourire reste figé, mais je souris ; les

membres de l'équipe, accroupis sur le plateau, tendent des panneaux manuscrits : "parlez plus fort", "souriez", ... La réussite reste dans mon camp, je gagne à nouveau.

Nouvelle interruption d'1/4 d'heure, nouveau changement de tenue, nouvelle entrée en "vedette". Maintenant, je suis plus décontracté, plus à l'aise, mais plus fatigué aussi (plus de 3h sur le plateau). Moins motivé ? j'oublie qu'une troisième victoire me permettrait de gagner un séjour, de revenir avec les meilleurs du trimestre. Et ces leitmotivs qui occupent mon esprit depuis le début du jeu : parler plus fort, trouver un maintien, maîtriser mes gestes, sourire, trouver l'occasion de passer un bonjour aux collègues et amis, à la famille. Et un adversaire qui ne se laisse pas faire ... et ... et ... et je perds !

Qu'importe ! c'était une expérience intéressante, enrichissante, je suis content de l'avoir vécue. J'ai surmonté mon appréhension à passer à la télévision, découvert l'envers du décor, et reçu de nombreux messages toujours sympathiques ; sans oublier les lots : plusieurs boîtes de chocolats, des jeux électroniques pour enfants, de très nombreux et beaux livres et des dictionnaires encyclopédiques sur CD-rom. Je ne peux que vous inciter à tenter cette "aventure".

Didier Tricou

Pour assister aux enregistrements (Plaine Saint Denis), appelez le 01 41 43 98 40.

Pour être candidat, écrivez à :

Questions pour un champion

Cedex 2208

99 220 PARIS CONCOURS

Vous serez convoqués aux sélections lorsqu'elles auront lieu dans votre région ; pour être sélectionné, il faut donner au moins 25 réponses exactes à chacune des 2 séries de 50 questions proposées.

N'hésitez pas à y aller et ... bonne chance.

Dominique Fittipaldi est un peintre «pas comme les autres». Il exprime sa joie et sa douleur dans chacun de ses tableaux. Il est venu dans notre classe de CM1 et il nous a beaucoup impressionnés par son coup de pinceau extraordinaire !



A quel âge avez-vous commencé à peindre ?

J'ai commencé à 22ans mais quand j'étais petit en classe, je n'écoutais pas le professeur et je dessinais...

Plus tard, j'ai fait des portraits et des caricatures de mes copains. Maintenant encore, des gens me demandent de faire leur caricature.

Que préférez-vous peindre ?

J'aime peindre l'eau et ses reflets, le Thaurac (je l'ai déjà peint plusieurs fois), les montagnes, les rues de village, les champs...

Aimez-vous mettre des couleurs vives dans vos tableaux ?

Je ne sais pas à l'avance quelles couleurs je vais mettre. Je le découvre au fur et à mesure.

Quelles techniques utilisez-vous ?

Je fais de la peinture à l'huile (sur une toile) et je fais aussi de l'aquarelle (sur papier). L'aquarelle, c'est dur, ça peut déchirer le papier ; et si on rate, ce n'est pas réparable on est obligé de tout refaire.

De quels outils vous servez-vous ?

Je me sers de pinceaux (aquarelles et huiles) et de couteaux (peintures à l'huile seulement).

Combien de temps mettez-vous pour faire un tableau ?

Je mets environ 4 heures. Mais autrefois j'ai participé à la fresque de la salle Polyvalente de Saint-Bauzille avec Jean Suzanne, ce qui nous a pris 15 jours.

Combien coûtent vos tableaux ?

Mes tableaux coûtent entre cent et deux cent Euros.

Avez-vous un atelier ?

Oui, j'ai un atelier chez moi, mais j'aimerais en avoir un plus grand.

En fait, j'aime peindre dehors, même si c'est plus difficile. Je peins surtout au printemps et en automne car la lumière est magnifique.

Vous préférez vivre à la campagne ou à la ville ?

J'ai vécu deux ans à la ville, mais ça m'a suffi ! Je préfère vivre à la campagne.

Combien avez-vous de tableaux ?

Je ne sais pas, je dois en avoir environ une bonne centaine, que je stocke chez moi.

Etes-vous déjà passé au journal ?

Oui, car je fais des expositions. Mais il faut que ça plaise aux gens, sinon les journalistes ne viennent pas me voir.

Aimez-vous un peintre particulier ?

Oui, j'aime surtout William Turner, mais aussi Vincent Van Gogh, Monet et les Impressionnistes.

Est-ce que vos parents étaient d'accord pour que vous commenciez à peindre ?

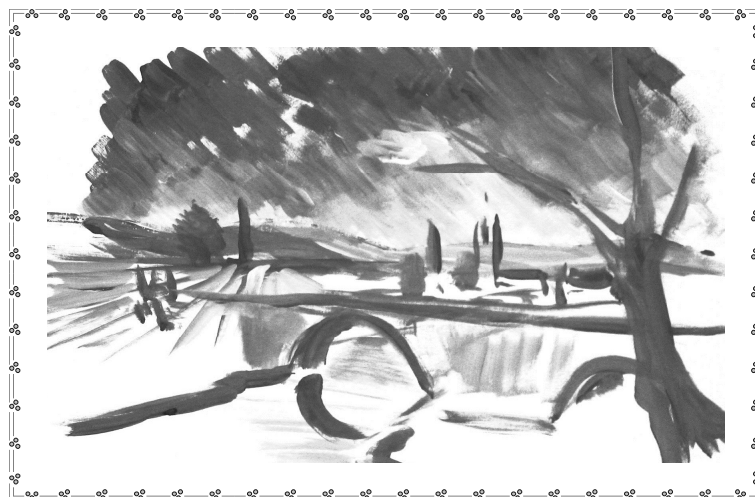
Oui, mes parents ne m'ont jamais empêché d'aller à l'école des Beaux Arts.

Est-ce que peintre c'est pareil que dessinateur ?

Oui et non, je connais beaucoup de peintres qui ne savent pas dessiner.

Que donneriez-vous comme conseil à un jeune qui commence à faire de la peinture ?

De beaucoup dessiner !



« Danses Folks, danses tops »



le samedi 29 janvier, la salle polyvalente a résonné d'étranges mélodies surgies de l'ancre d'instruments à vent ou à cordes méconnus de notre jeunesse, plus habituée aux musiques électroniques et aux danses stéréotypées de « la Star Académie ».

Cochinchine, **Rondes** et autre **Scotish** furent quelques unes des danses ressurgies d'un passé pas si lointain, qui ont su entraîner petits et grands avec un enthousiasme rarement rencontré.

Le groupe **CABREKAN** composé de **Chantal PIZANESCHI** à la flûte à bec, au biniou et surtout guide des chorégraphies, de **Claude PIZANESCHI** à l'accordéon, à

la vielle et de **Pierre GOUJON** à la guitare, à la mandoline et au violon, ont réussi tout simplement et de façon à la fois conviviale et pédagogique, à faire entrer dans « les danses » amateurs avertis et novices des plus réticents.

Il faut dire que le terrain musical et rythmique avait été fort bien préparé dans toutes les classes de **l'école publique du Thaurac**, où chaque groupe avait bénéficié quelques semaines auparavant, de 2 ou 3 heures d'initiation aux **danses Folkloriques** avec **Claude PIZANESCHI**.

Maîtresses et enfants avaient été emballés par toutes ses rondes mélodiques et très rythmées qui font inévitablement bouger les pieds et qui ancrent les enfants dans notre patrimoine culturel.

Au cours de cette soirée organisée par les enseignantes, lors d'une première partie, les enfants ont montré tout leur savoir faire et ils sont devenus très vite « des moteurs » voire « des modèles » pour des parents estomaqués devant une telle réussite.

Dans la deuxième partie, danseurs adultes chevronnés et novices ont partagé des moments inoubliables dans une convivialité simple et chaleureuse.

Grâce aux délicieux plats préparés par les parents et aux bénéfices récoltés, de nombreux projets pourront voir le jour à **l'école du Thaurac** mais, il est surtout apparu aux



yeux de tous, que le succès de cette soirée se voyait dans les regards heureux et épanouis des petits comme des grands.

Vive les danse Folks à l'école et ailleurs

Et peut-être à l'année prochaine.

SIEWALD Hélène
VIDAL Christophe.

Le carnaval des enfants

C'est le samedi 02 avril que s'est déroulé le carnaval des enfants de St Bauzille De Putois, sous un ciel gris mais malgré tout clément.



Cette année 5 chars décorés par le Comité Des Fêtes, l'O.M.S. et le Foyer Rural, ont participé au défilé qui a emprunté comme à l'accoutumée l'ensemble de la Grand Rue, animé par le désormais célèbre clown « Michou » et la perña de Pompignan. Monsieur Carnaval fut finalement brûlé sur la place du Christ dans un crépitements de pétards retentissant. Le goûter offert par le Foyer Rural clôtura cette belle après-midi qui se veut être annonciatrice d'un nouveau printemps.

Vidal Christophe.



Plus de 150 goûters offert par le foyer Rural



L'Etoile du Midi, les saint-bauzillois d'un certain âge vous le diront, c'était une épicerie.

Aujourd'hui, la vitrine présente une composition étrange ...

Colette Brice me reçoit avec un sourire lumineux. Nous passons

d'abord dans son atelier (et oui, l'ancienne épicerie !), elle découvre la tête d'une sculpture qu'elle décrit elle-même comme effrayante, j'admire une série de tableaux peints à l'acrylique sur bois et des dessins. En sortant, elle recouvre la tête de la sculpture laquelle, bien qu'ancienne, sera exposée prochainement à Montpellier. Peinture, dessin, sculpture, ... et tapisserie aussi (qu'elle a abandonnée, malgré son succès, à cause des mites) ! Colette Brice est une artiste à multiples facettes (autrement dit : une plasticienne), pourtant l'ensemble des œuvres qu'elle m'a montrées présente une cohérence, une unité certaine.

D'une famille d'artistes, Colette Brice fait naturellement des études artistiques à Paris : les Arts appliqués puis, comme elle ne voulait pas travailler dans la publicité, les Beaux Arts.

Pour exister en tant qu'artiste dans sa famille et surtout aux yeux de son père, il lui fallait « faire grand » ! Alors elle va peindre ses œuvres sur des murs de bâtiments (jusqu'à neuf étages) et même une gare du réseau express régional (RER) à Paris, soit une surface de 2200 m² !!!

Pendant vingt ans, Colette

Brice se consacre à l'art public. Elle travaille dans le cadre du 1% culturel. Elle réalise principalement des « muraux » sur des bâtiments de HLM. Pour elle, ces œuvres nécessitent un important travail de préparation en lien étroit avec les habitants du quartier qui vont vivre au quotidien à côté de ces murs peints. Elle estime qu'elle doit s'adapter aux gens, à l'environnement, afin que sa peinture soit non seulement comprise mais aimée. A cette fin, d'une part elle réalise une maquette très précise du projet, d'autre part elle habite le quartier pendant tout le temps de sa réalisation. Colette Brice dit avoir aussi aimé le côté physique de ce travail : quant il faut descendre maintes fois de l'échafaudage pour avoir une vue d'ensemble et, autant de fois, remonter.

Sa dernière œuvre de ce type a été installée l'année dernière à Avignon. Il s'agit d'une grande sculpture en résine représentant un comédien, accompagnée de deux muraux. Malheureusement, comme trois ans se sont écoulés entre la préparation du projet et l'installation de la statue, cette dernière n'a pas été comprise par les nouveaux habitants du quartier et elle a subi des déprédations. Lorsqu'elle est allée réparer son œuvre, Colette Brice a pu discuter avec ceux qui l'ont détériorée. Si sa statue passe l'été sans nouveaux dommages, elle pense que les habitants l'auront acceptée et la protégeront.

Colette Brice estime qu'elle a eu la chance de faire ce qui lui plaisait ; son travail d'artiste (« c'est tout ce que je sais faire » dit-elle !) lui a permis d'élever ses enfants.

A présent, elle ressent moins ce besoin pressant de créer,

elle prend plus de temps pour rencontrer ses amis et se promener dans ces paysages de la région dont elle aime la sévérité, l'aridité. Elle aspire à travailler plus pour elle-même, à créer des œuvres plus personnelles.

Lorsqu'elle m'a montré ses œuvres récentes, au début de ma visite, Colette Brice m'a raconté que trois tableaux formaient un triptyque mais la vente de l'un d'eux avait laissé les deux autres orphelins, que d'autres tableaux avaient formé un paysage mais des ventes l'avait morcelé. En l'écoutant, j'ai ressenti l'expression d'une blessure. Le lien entre l'artiste et ses œuvres semble d'autant plus fort que celles-ci sont plus personnelles et la vente devient encore plus étrangère à l'artiste. Colette Brice me dira au cours de notre entretien que l'art et la vente sont des métiers complètement différents et qu'ayant principalement travaillé dans le cadre de commandes publiques, elle est novice pour ce qui concerne la vente d'œuvres personnelles.

Quand je la questionne sur ce qui inspire sa création, Colette Brice me parle d'imaginaire, de la richesse et de la douleur de l'enfance, de ses voyages et aussi de cette part qui échappe au créateur.

Installée à Saint-Bauzille depuis une trentaine d'années Colette Brice aurait bien aimé être conseil pour la peinture de notre pont suspendu mais les collectivités publiques en ont décidé autrement !

Si cette artiste habite l'ancienne Etoile du Midi, ce n'est peut-être pas un hasard. Il me semble qu'elle rayonne d'une douce chaleur et j'ai eu grand plaisir à la rencontrer.

Isabelle Nouvelon

QUE VOIS-TU, TOI QUI ME SOIGNES, QUE VOIS-TU ? QUAND TU ME RERGARDES, QUE PENSES-TU ?

Une vieille femme grincheuse, un peu folle
Le regard perdu, qui n'y est plus tout à fait,
Qui bave quand elle mange et ne répond jamais,
Qui, quand tu dis d'une voix forte « essayez »
Semble ne prêter aucune attention à ce que tu fais
Et ne cesse de perdre ses chaussures et ses bas,
Qui docile ou non, te laisse faire à ta guise,
Le bain et les repas pour occuper la longue journée grise.
C'est ça que tu penses, c'est ça que tu vois ?
Alors ouvre les yeux, ce n'est pas moi ;
Je vais te dire qui je suis, assise là tranquille
Me déplaçant à ton ordre, mangeant quand tu veux :
Je suis la dernière de dix, avec un père et une mère
Des frères et des sœurs qui s'aiment entre eux.
Une jeune fille de 16 ans, des ailes aux pieds,
Rêvant que bientôt, elle rencontrera un fiancé
Mariée déjà à 20 ans. Mon cœur bondit de joie
Au souvenir des vœux que j'ai fait ce jour-là.
J'ai 25 ans maintenant et un enfant à moi
Qui a besoins de moi pour lui construire une maison.
Une femme de trente ans, mon enfant grandit vite,
Nous sommes liés l'un à l'autre par des liens qui dureront.
Quarante ans, bientôt il ne sera plus là
Mais mon homme est à mes côtés qui veille sur moi.
Cinquante ans, à nouveau jouent autour de moi des bébés
Me revoilà avec des enfants, moi et mon bien-aimé
Voici les jours noirs, mon mari meurt
Je regarde vers le futur en frémissant de peur,
Car mes enfants sont tous occupés à élever les leurs,
Et je pense aux années et à l'amour que j'ai connus
Je suis vieille maintenant et la nature est cruelle
Qui s'amuse à faire passer la vieillesse pour folle
Mon corps s'en va, la grâce et la force m'abandonnent
Et il y a maintenant une pierre là où jadis
J'eus un cœur.
Mais dans cette veille carcasse, la jeune fille demeure
Dont le vieux cœur se gonfle sans relâche
Je me souviens des joies, je me souviens des peines,
Et à nouveau je sens ma vie et j'aime
Je repense aux années trop courtes et trop vite passées
Et accepte cette réalité implacable que rien ne peut durer
Alors ouvre les yeux, toi qui me soignes et regarde
Non la vieille femme grincheuse. Regarde mieux, tu me verras !

*Un jour de visite à l'un des
cabinets d'infirmières de Saint-
Bauzille, Jean Suzanne est tombé
sur un poème qui y était affiché.
Et il a pensé, avec Lydia Clairet,
qu'il pourrait toucher bien des
lecteurs du Publiaire. C'est un
propos tenu par une personne
âgée handicapée à son infirmière
et il s'intitule :*



*Ce poème
a été trouvé dans les affaires
d'une vieille dame irlandaise
après sa mort.*

Si mon petit article sur le temps, vous a diverti un moment, j'en suis modestement satisfait. Aujourd'hui prenons le temps de rire, si le rire vous convient. Le rire est le propre de l'homme dit-on, y compris la femme. On peut rire de tout ou d'un rien, puisqu'un rien fait rire parfois, et aussi de pas grand chose, mais le rire fait du bien, quand on rit de bon coeur, et que l'on a le coeur à rire. Hélas certains événements ne prêtent pas à rire, respectons les. Concentrons-nous sur les diverses façons de rire. Le rire à gorge déployée, à pleine gorge qui font que l'on peut s'étouffer de rire. Le rire qui vous coupe le souffle. Le rire est contagieux, c'est une contagion qui porte à rire. Le rire inextinguible que l'on ne peut maîtriser même dans des situations non risibles. Le rire en cascade, les cascades de rire, c'est coulant et attrayant. On peut rire à pleines dents, si on ne les a pas perdues. Le rire en cachette pour ne pas faire voir que l'on rit en dessous. Les éclats de rire qui font du

bruit et peuvent faire éclater de rire. Il y a des gens qui rient de n'importe quoi ou de n'importe qui même s'il n'y a pas de quoi rire, cela les déride. D'autres ont le rire éteint, leur rire est donc éteint. Chacun rit à sa guise. Il y a les pince-sans-rire qui pratiquent l'humour à froid. Un dicton nous dit : "Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera". Le contraire peut se produire, mais respectons les dictons, même s'ils n'ont pas toujours raison. Rire comme un bossu, c'est avoir la bosse du rire. Le rire n'est pas son fort, dit-on de quelqu'un, peut-être que rien ne le force à rire. On peut pouffer de rire, "Escacalasser" en patois. On peut aussi pisser de rire (excusez-moi, mais c'est dans le dictionnaire). C'est arrivé une fois au Plan d'Eau, un vendredi, jour où l'on rit, sur le boulodrome. Il y a le rire qui sonne faux, le rire sarcastique qu'il vaut mieux ne pas mettre en pratique, ni le ricanement qui est méprisant. Alors rions gaiement. Sans me mettre en évidence, il paraît que j'ai une

façon de chanter et une tête à faire rire. Je pense que c'est dans le bon sens du terme. On peut évoquer à son tour, le sourire. Les premiers sourires du bébé qui dit-on, sourit aux anges, qui fait sa risette, réjouissant toute la parenté. Le sourire langoureux des amoureux, le sourire en coin, plutôt coquin, le sourire réceptif et amical envers la clientèle. Le sourire à tout vent, envers les électeurs, un sourire par-ci, un sourire par là, on ne s'en prive pas. Après la victoire le sourire glorieux du vainqueur et le sourire amer du battu. Le sourire malicieux des gens facétieux. Le sourire aguichant des dragueurs ou dragueuses. On sourit aussi quand la chance vous sourit. On pourrait évoquer le sourire moqueur, le sourire poli, le sourire de circonstance etc... Je termine en souhaitant que dans notre village, on sourie au renouveau, que les anciens, et les nombreux nouveaux habitants, en se rencontrant, s'adressent un sourire amical et réciproque de bienvenue dans notre localité.

La Saint Sylvestre du cœur

Vidal Christophe

Cela fait désormais trois ans, que le **Comité des fêtes de St Bauzille**, organise avec succès le réveillon de la St Sylvestre, mais en cette fin d'année 2004, nombreux étaient ceux qui avaient gardé en mémoire les terribles images du tsunami (raz-de-marée) survenu le 26 décembre 2004 dans le Sud-est Asiatique.

Etait-il alors possible de fêter l'arrivée de cette nouvelle année dans la joie et la bonne humeur, alors qu'à des milliers

de kilomètres, plus de 250 000 personnes venaient de perdre la vie et des centaines de milliers d'autres se retrouvaient isolées, sans foyer, désorientées dans un chaos indescriptible ?

Cette soirée a eu le mérite d'offrir la possibilité aux 130 convives de se souhaiter sincèrement une bonne et heureuse année 2005, que les tragédies épargnent tous ceux qu'on aime et que le bonheur abreuve enfin ceux qui en ont tant manqué.

C'est dans ce contexte si particulier, après un repas de fête toujours aussi réussi par l'équipe de **Georges BIENVENU**, que le **Comité des fêtes** décida d'offrir les bénéfices de la soirée aux sinistrés d'Asie (soit 350 euros à L'UNICEF).

Ce geste de générosité permit à tous de s'associer au formidable élan de solidarité qui a surgi un peu partout sur la planète.

Bravo aux organisateurs et à l'année prochaine.

Le 8 mars, une journée comme les autres...

Quand cet article paraîtra, cette journée sera passée, comme tant d'autres...Mais voilà, aujourd'hui, nous sommes le 8 mars et c'est la « journée » de la femme, donc des femmes.

On parle d'elles dans les journaux, à la radio et la télévision un peu plus que d'habitude.

On parle de son « évolution » avec un petit arrière-goût péjoratif. Pensez-vous, elles exercent des métiers d'hommes, font de la politique, on dit même de certaines « qu'elles en ont ! » (Ça c'est quelque chose !). On parle des inégalités de salaire, des violences conjugales, de la parité...

Hélas, la femme n'est pas

encore « l'égale » de l'homme, il faut faire encore bouger les choses ! Et nous, femmes « libérées », avec nos préoccupations et problèmes quotidiens, avec nos petits coups de gueule contre nos hommes qui en ont plus que nous pour certaines choses et en font bien moins pour d'autres, nous avons raison de continuer à nous battre ! C'est parce que d'autres l'ont fait avant nous que nous en sommes là : nous avons la liberté d'expression, le droit de vote, la contraception ; tout cela est fait et n'est plus à faire. Ce sont toutes ces femmes qui ont vécu sans ces droits là, nos mères, grands-mères ou arrière grands-mères, c'est grâce à elles que

nous avons ces acquis qui nous ont aidé à redresser la tête...

Mais organiser une telle journée alors que tant de femmes vivent encore dans l'oppression, la soumission, le silence et qui n'ont que faire de ce jour qui ne changera rien pour elles qui n'ont ni la force, ni les moyens de faire évoluer cet état de chose, parler de ces femmes là qui ont un cœur et un esprit aussi sensibles que le nôtre, parler de ces femmes justement et seulement ce jour là, c'est presque une offense pour elles... Le 8 mars, journée inutile et dérisoire qui donne peut-être bonne conscience à certains...

A.M. Léonard

Mise au point.

Pour faire suite à l'article signé par Françoise ASTRUC CAIZERGUES, dans le N° 76, une mise au point est nécessaire.

Rose VERDIER

Les histoires anciennes de notre enfance sont très agréables à raconter et amusent le lecteur mais par respect, il y a des limites à ne pas dépasser.

"Tomatette" n'était pas un mendiant, il vivait comme beaucoup de St Bauzillois, il se contentait de peu de chose, car il n'avait pas de gros moyens. A ce moment là, l'allocation logement n'existait pas, de même que toutes les aides qui sont accordées aujourd'hui (Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Coeur). "Tomatette" participait activement à la vie associative en aidant à l'organisation des fêtes pour donner la joie aux St Bauzillois. Il était membre de l'Association "Commune Libre" qui avait comme devise "Solidarité dans la joie", il

jouait à la perfection son rôle de Garde Champêtre lors du Carnaval et à Pentecôte. Nombreux sont les St Bauzillois qui se souviennent des belles cavalcades et des premiers voyages organisés par cette association.

Quant à la deuxième personne citée, en l'occurrence, Léontine, il faut savoir que cette personne avait les qualités d'une femme travailleuse et dévouée, aimée de tous ses voisins. En ce qui concerne la toilette, cette génération n'avait pas les moyens de prendre une douche tous les jours comme actuellement. Les salles de bains, les douches n'existaient pas. C'était la cuvette dans l'évier et la douche le samedi soir au Foyer Rural. Dire que Léontine n'avait pas touché le savon de sa vie, il est bon de

rappeler qu'elle était lavandière, de plus embauchée tous les ans aux "Lutins Cévenols" pour laver le linge de 150 enfants. Du matin au soir, elle avait dans la main la grosse pierre de savon de Marseille. Les 35 heures n'existaient pas, elle ne comptait pas les heures. Sa récompense? heureuse et fière de terminer sa lessive afin que les enfants rentrent chez eux avec dans leur valise du linge propre.

Pour conclure, je dirai que l'auteur de cet article en voulant raconter des histoires pour amuser le lecteur aurait dû réfléchir plus sérieusement et penser que peut-être il allait faire énormément de peine à la famille, aux amis de ces "personnages" qu'ils ont aimés et côtoyés durant leur vie.

Vous êtes ici, pour notre plus grand plaisir, vous nous démontrez que vous aimez votre journal, que vous aimez votre village. "LO PUBLIAÏRE" restera votre plus fidèle allié pour défendre les traditions, pour être un support privilégié pour toute les associations qui le désirent, pour être un rendez vous convivial avec vous tous les trois mois, pour vous informer.

Nous voulons rester un lien entre ceux qui sont loin, avec ceux qui viennent d'arriver et bien sûr nous que l'on peut appeler les chanceux, les enracinés dans nos villages. Nous sommes aidés par les Maires d'Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois, par les donateurs, par les lecteurs, par les commerçants qui assurent la distribution du journal, nous leur exprimons toute notre reconnaissance.

Je me tourne maintenant vers toute l'équipe du "LO PUBLIAÏRE" ici présente, pour leur dire toute ma satisfaction et ma fierté devant l'immense et remarquable travail qu'ils effectuent pour participer à l'élaboration du journal, ils méritent toute notre reconnaissance et nos applaudissements.

Nous préparons le numéro 77. Chaque fois qu'un journal est bouclé, il faut penser au suivant. Il existe toujours un moment d'angoisse. Que peut-on trouver comme sujet d'article ? Devant la feuille blanche avec le stylo, de nombreuses questions se posent, quel sujet ? Comment l'aborder, le présenter, le rendre intéressant ? Moment d'incertitude, rien ne vient, le vide, puis un mot, une phrase prend corps, et la plume court sur le papier, prend de

l'assurance et s'envole. Chaque fois nous en sommes les premiers surpris.

Mais il peut arriver qu'elle s'égare, qu'elle décrive un personnage typique de son enfance, dont le temps a un peu travesti et intensifié les caractéristiques, qu'elle affuble d'un prénom qui lui a plu à l'époque, sans penser à quelqu'un de précis. Si jamais ce personnage ressemblait ou ressemble à quelqu'un, ce qui peut toujours exister sans jamais atteindre toutefois la description imagée et imaginée par l'auteur qui accentue les traits marquants pour impressionner les lecteurs. Si cela arrive, pardonnons à cette plume espiègle qui n'a pas voulu froisser qui que ce soit. Nous connaissons bien la phrase "toute ressemblance avec une personne existante ne peut être que fortuite et indépendante de la volonté de l'auteur". Il se pose toujours le problème de la censure, largement commenté, emblème de la liberté, symbole du respect de l'autre. Des limites qui selon où elles sont placées personnalisent un pays libre ou sous contrôle. Nous respecterons toujours la liberté d'écrire mais nous serons plus attentifs dorénavant à ne pas laisser passer un article qui peut froisser l'intimité de quelqu'un ou d'une famille. Cet article pourra toujours être modifié avec l'autorisation de l'auteur, apporter les retouches nécessaires pour que notre journal demeure à sa lecture un moment de joie, l'occasion de s'évader un peu, de respirer sans contrainte.

Le numéro 77, ce sera peut-être, l'histoire d'un maréchal-ferrant dont une rue porte le

nom, peut-être la visite d'un aven, peut-être un conte pour nous faire rêver et des nouvelles brèves pour redescendre sur terre.

L'avenir, eh bien, c'est s'améliorer encore et toujours, pour vous satisfaire. C'est élargir le cercle des lecteurs et notre vœux le plus cher serait que l'un d'entre vous rejoigne l'équipe, pour donner un souffle nouveau, une impulsion dont notre journal n'aurait qu'à se féliciter. D'ailleurs quelques nouveaux rédacteurs s'essayaient avec succès à nous faire parvenir des articles, il faut continuer...

L'avenir, c'est le numéro 80 de janvier 2006, ce sera les 20 ans du "LO PUBLIAÏRE" et nous préparons déjà avec beaucoup de fébrilité cet événement.

Je voudrais ajouter les quelques mots que j'ai immédiatement envoyés à la famille de Léontine suite aux réactions provoquées par l'article de Mme Astruc-Caizergues :

"Cet article mentionne des souvenirs d'enfance et seul un prénom est énoncé, pas de nom de famille..."

Il existait peut-être deux Léontine... Une qui a passé sa vie à s'occuper de sa famille et pour subvenir à leurs besoins à travailler aux "Lutins Cévenols", sa vie est digne d'éloge et son souvenir doit être réhabilité, c'est ce que je fais à travers cette lettre et à travers l'article de Mme Rose VERDIER. L'autre qui est en quelque sorte un symbole de l'époque d'alors, où il n'existait pas de salle de bains, où il fallait aller chercher l'eau dans une cruche souvent à la fontaine au bout de la rue ou à son puits au fond du jardin. Elle travaillait dur et n'avait pas le

temps de s'occuper de sa personne. Elle aussi est digne d'éloge, c'était une époque difficile, il fallait jeter le seau à l'Hérault. Cette Léontine là, est un symbole de toutes les femmes d'alors entrevues à travers les yeux d'une enfant avec des sensations déformées par le temps qui passe si vite. Nous voyons bien la différence de sensations

ressenties par des personnes plus âgées (lire l'article de Mme Rose VERDIER) sa révolte est toute à son honneur, mais les remarques un peu trop sévères.

Je prends l'entière responsabilité de cet article, sans vouloir me disculper, je répète que cet article est pour beaucoup d'entre nous anonyme, la famille ou les amis proches se sont sentis

cruellement touchés par cette atteinte à leur intimité. Rejetez cela de votre pensée, ce n'était certainement pas dans l'intention du "Lo Publiaire". D'ailleurs beaucoup de personnes m'ont dit que si aucun prénom n'avait été cité, cet article reflétait particulièrement cette époque.

Dons d'organes, ...

Entretien avec Monsieur VAN ECCKHAUTE

Dons d'organes, de tissus ou de cellules : pour les malades, votre avis compte plus que tout.

Pour FRANCE ADOT 34 : accepter le don d'organes c'est dire oui à la vie.

Quand peut-on donner ses organes ?

- Uniquement en cas de mort encéphalique "arrêt du fonctionnement du cerveau" alors que la respiration et les battements du coeur sont maintenus artificiellement par des techniques de réanimations. Ce maintien ne

peut durer que quelques heures.

Comment se prononcer en faveur du don d'organes ?

- En portant une carte de donneur. La carte n'est pas obligatoire mais elle témoigne de votre volonté. En informant ses proches afin qu'ils puissent en témoigner si le cas se présente.

Comment se prononcer contre le don d'organes ?

- En s'inscrivant sur le registre national des refus. En informant ses proches afin qu'ils témoignent si le cas se

présente.

Ce qu'il faut savoir :

Le don d'organes est gratuit, c'est un acte de générosité et de solidarité. L'anonymat donneur/receveur est obligatoire. La famille du donneur peut cependant être informée du résultat des greffes par les équipes médicales. Des documentations sont disponibles en Mairie. Vous pouvez contacter la délégation de Montpellier Nord.

*Christian VAN ECCKHAUTE,
téléphone : 04.67.59.75.11.*

Echographie à distance

La première expérimentation mondiale d'échographie en simultané par téléassistance s'est déroulée le 26 octobre 2004 à l'Institut Mutualiste Monsouris (IMM) à Paris.

L'image précise d'une échographie classique, à priori, apparaît sur l'écran géant à Paris. Or la patiente se trouve à la clinique de Ganges et l'examen est réalisé par un professeur du CHU de Nîmes grâce à un nouveau dispositif de télé échographie numérique.

Grâce à cette innovation, des spécialistes disséminés sur différents sites pourront

confronter leurs avis en direct. La sonde échographie robotisée est pilotée par le médecin à distance via un bras à retour d'effort relié à son ordinateur.

La restitution de l'image est d'une grande fiabilité et le praticien peut ressentir les sensations fines du toucher au fur et à mesure du déplacement de la sonde sur le corps, sensations en tous points identiques à celles qu'on obtiendrait pour une consultation classique en direct avec le patient.

A tout moment, chaque spécialiste peut prendre le

contrôle de la sonde et le système de visiophonie permet à chacun des intervenants d'avoir une vue d'ensemble de l'examen et de dialoguer avec le patient.

Cet outil à haute valeur ajoutée technologique peut avoir un impact sur l'aménagement du territoire, ce qui a été démontré en localisant l'expérience à Ganges. La révolution technologique se conjugue au présent et permet l'accès aux soins de qualité pour tous.

Michèle Brun

(sources : Mutualité Languedoc Santé)

Nos bals du samedi soir au FOYER RURAL.

Marie-Claude AGRANIER COMBET

Depuis l'année 2000, j'ai rejoint l'équipe du Foyer Rural pour aider à la préparation des activités. Le Foyer Rural organise 6 repas d'octobre à mai. Cela nécessite toute une organisation : Le choix des dates et des orchestres est fait en début de saison au mois d'octobre. Une semaine avant chaque soirée : réunion pour déterminer le choix du menu. Le vendredi à partir de 14 heures, toute l'équipe est là : Adrienne, Charles, Gérard, Lucette, Lucienne, Marie-Lou, Maryse, Simone, Suzanne, Yvette, Jeannot pour la mise de table. Adrienne place les groupes. Ce n'est pas une mince affaire !!! Pendant ce temps, nous commençons à préparer les plats qui peuvent être cuits à l'avance. Samedi matin, c'est à nouveau cuisine !!! Et ensuite retour l'après-midi si nous n'avons pas terminé. L'orchestre arrive vers 18 heures et les premiers danseurs sont là vers 19 heures 30. Il y a beaucoup d'habitues qui viennent pour l'ambiance et le bon repas. A 20 heures 30, l'orchestre

commence à jouer et les couples envahissent la piste : tango, paso, java, valse mais aussi rock, twist, disco... En cuisine, c'est l'effervescence : fin de préparation et touche finale des plats. Le service commence dès que l'orchestre s'arrête, les danseurs peuvent alors se mettre à table. L'orchestre joue entre chaque plat pour nous permettre de préparer et servir la suite. Vers minuit, le repas est terminé, OUF !!! Nous pouvons souffler un peu et danser à notre tour. L'orchestre joue alors sans interruption jusqu'à 2 heures du matin ! Quel plaisir de danser !

La danse est l'un des meilleurs traitements pour garder la forme (article du magazine "Notre Temps", mars 2005). Elle permet d'oublier l'arthrose, les soucis : c'est la meilleure thérapie.

Le bénéfice de ces soirées ainsi que les subventions reçues : Mairie, Conseil Général, permettent au Foyer Rural d'organiser et de financer : un goûter spectacle pour les plus de 65 ans et les

adhérents de notre association, la Péna et le goûter des enfants pour le carnaval depuis plusieurs années et surtout l'entretien et les charges du bâtiment. Il est prévu d'aider financièrement une activité extrascolaire coordonnée par l'O.M.S.C.

Depuis peu, une nouvelle activité est proposée : si vous aimez chanter, venez nous rejoindre tous les mercredis à 18 heures. Nous chantons pour le plaisir. Les membres de l'association Sport et Loisirs qui pratiquent la Gym dans la salle, nous aident pour les frais de chauffage et d'électricité en prenant leur carte d'adhésion au Foyer Rural.

Sans l'investissement de nombreux bénévoles, toutes ces activités ne pourraient pas avoir lieu. A ce sujet, je ne peux pas finir cet article sans avoir une pensée pour Mme Amour BOURGADE qui nous a quittés le vendredi 11 février. Pendant de nombreuses années, elle a fait partie du bureau et de l'équipe en apportant son dynamisme et sa joie de vivre.

Les bénévoles

La disparition de madame Amour BOURGADE qui a poursuivi jusqu'à son dernier souffle l'oeuvre de son mari Louis à la présidence du Club du troisième âge de St Bauzille, est un exemple et a bouleversé le monde associatif. C'est le moment de lui rendre hommage et de penser à tous ceux qui se consacrent avec abnégation et avec la même

détermination aux destinées de leur village. Il se trouve toujours des personnes qui se réunissent pour partager leur savoir, leur expérience, leur énergie, pour agir vers un but commun sans en tirer le moindre bénéfice financier mais par contre pour une satisfaction morale partagée. Nos communes possèdent un tissu associatif dynamique. Toutes ces

associations veillent à ce que chacun d'entre nous ne se replie pas sur lui-même. Elles désirent que nos villages restent des centres sportifs, culturels et de loisirs qui rayonnent au-delà de leurs limites. Leur plus rude concurrent est le poste de télévision. C'est l'instrument du repli sur soi-même par excellence. Adhérer à une association, c'est participer à

la vie de son village. Rester indifférent, c'est le plonger dans le silence, le conduire dans la plus brève échéance vers le village dortoir. Il est vrai que la vie moderne nous pousse à courir, à aller toujours plus loin, et nous prend beaucoup de notre temps. Pour oublier un peu ce processus obligé, il est bon de se réunir, de faire connaissance, d'aborder d'autres sujets que ceux de la vie courante, de s'évader un peu pour assouvir sa passion, prendre le temps de penser à soi et un peu aux autres. Les associations sont

prêtes à vous accueillir, vous qui venez d'arriver, osez venir les rencontrer, vous serez les bienvenus. Sans vouloir froisser la modestie des bénévoles qui agissent avec ferveur et désintéressement à l'animation de leur village, il est bon de temps en temps de leur rendre un hommage vibrant. Leur plus grande récompense sera votre présence à leur manifestation. Mais un encouragement du "Lo Publiaire" pour les porter sur le devant de la scène est mérité. Bien sûr il reste le

côté financier, pour qu'une association puisse exister, ce sera les subventions de la Mairie, les dons, les cotisations annuelles qui se montent à environ 15 euros de moyenne, sans oublier les lotos, les kermesses, les foires.

Dans ces temps tourmentés où l'honnêteté est rudement perturbée par le mirage de l'argent facile, il est sain de voir les associations et leurs bénévoles donner l'exemple du don de soi. C'est tout de même réconfortant.

Jacques DEFLEUR

Français, réveille toi !

Ce titre pourrait vous laisser croire que je vais vous amener sur un terrain purement politique mais il n'en est rien. Non, il s'agit bien d'autre chose, du moins au niveau du sens intrinsèque du mot « français* » car c'est en l'occurrence essentiellement un problème de société.

Tous les médias en parlent, de l'audiovisuel à la presse écrite.

Ce constat d'échec dès le primaire poursuit son action dans les collèges, lycées et universités parfois !

Quelles en sont les causes principales ?

- La diminution des heures imparties à cette matière durant les successives réformes des différents gouvernements est une première cause.

Dès l'école primaire le fossé se creuse, les matières supposées acquises telles la lecture et l'écriture font défaut à l'entrée en sixième. Les bases non maîtrisées au départ vont devenir des lacunes par la suite si les parents n'y prennent pas garde.

- Les classes surchargées, le climat social qui règne dans

certaines collèges et lycées obligeant les professeurs à assumer de surcroît la fonction d'éducateur au détriment du savoir sont d'autres facteurs aggravants.

- Les parents quelques fois éludent leur devoir en excusant leurs enfants pour quelques jours de vacances supplémentaires au ski ou ailleurs ...

- L'excès et la mauvaise utilisation des nouvelles technologies (jeux vidéo, internet) peuvent être néfaste pour l'équilibre et l'éducation des enfants.

La cybertechnologie tel un raz-de-marée a tout emporté sur son passage exception faite de quelques foyers de résistance, ici ou là, en faveur de la langue de Molière : parents tenez bon !...

Mais le danger est partout, les téléphones portables, outils ô combien nécessaires et pratiques dans leur fonction initiale, deviennent abêtissants dans l'utilisation S.M.S. Notre pauvre français ne méritait pas ce coup fatal.

Quel avenir les grands groupes financiers de la microinformatique nous réservent-ils ?

Deviendrons-nous de simples robots actionnant des machines, sans communiquer dans notre langue natale, e, nous privant de ce fait de l'essentiel, c'est-à-dire des relations humaines ?

L'inculture nous guette ! Réagissons en donnant le goût de la lecture et du français à nos enfants. A quoi leur servirait-il de savoir compter s'ils ne peuvent pas écrire correctement une lettre de motivation en vue de l'obtention d'un futur emploi ?

La langue anglo-saxonne est hégémonique dans le monde entier c'est un fait, mais défendons le peu d'identité qui nous reste. Ce français que beaucoup nous envie, fait d'une richesse et d'une particularité

incommensurable...

Mon article ne se veut pas moralisateur, bien au contraire, ayant des faiblesses moi-même. J'essaie d'y remédier au fil du temps en étant conscient de la difficulté de la tâche.

Fabien Bouvié

* l'auteur veut évoquer ici la langue française

Il était une fois un homme qui marchait sur la route, sac en bandoulière et canne à la main, comme on en voit souvent à la belle saison surtout. Mais ce n'était pas un randonneur ni un touriste, pas de chaussures de sport ni de tee-shirt de marque : simplement un costume trois

***simplement un
costume trois
pièce ordinaire et
un peu fripé***

pièce ordinaire et un peu fripé, un chapeau noir sans âge. Visage sans expression, démarche régulière, ni lente ni rapide. De ces personnages qu'on croise sans les voir et qui vont on ne sait où, venus de nulle part.

Arrivé à l'entrée du village, il a ralenti le pas pour jeter un coup d'œil sur les façades des maisons qui bordaient la route. De temps en temps, il s'arrêtait devant l'une d'elles, juste quelques instants, et il repartait. Une fois, il a croisé le regard d'une femme qui venait d'ouvrir ses volets et il a baissé la tête. Plus loin, c'est un petit garçon qui lui a dit « bonjour monsieur » et il a répondu d'un signe de la main.

Arrivé sur la place, il est venu s'asseoir sur un banc. Un chien errant a reniflé ses chaussures fatiguées. Là-bas, deux femmes discutaient, panier au bras. L'une d'elle s'est interrompue pour regarder dans sa direction. L'autre en a fait autant, avant de faire « non ! » de la tête. Et elles sont parties.

Il s'est retrouvé seul sur la place déserte. L'après-midi tirait à sa fin. En face de lui, la porte de l'école s'est ouverte et un flot de gamins s'est dispersé dans un joyeux brouhaha. Quelques-uns se

sont approchés de lui tout en jouant à se poursuivre. L'un d'eux lui a lancé un « Bonjour m'sieur » sans cesser de courir. Un autre a bousculé son banc et est reparti après un bref « Pardon ! ». Là-bas, un petit groupe de parents, venus chercher leurs écoliers, discutait. De temps en temps l'un d'eux lui jetait un coup d'œil et secouait discrètement la tête d'un mouvement qui semblait dire « Non, je ne le connaît pas », ou « Pourtant on dirait bien ! » ou encore « Il lui ressemble un peu ». Au début, il grattait le sol de sa canne. Mais au bout d'un moment, à son tour il les a regardés avec insistance, sans bouger, comme s'il attendait que quelque chose se passe. Ils se sont alors rapprochés les uns des autres pour échanger quelques mots à voix basse et se sont vite dispersés en regardant ailleurs.

Le soir tombait. Il s'est levé, a

***Le soir tombait. Il
s'est levé, a repris
sa canne et son
sac et s'est dirigé
vers la rue
principale***

repris sa canne et son sac et s'est dirigé vers la rue principale. Leur travail terminé, des passants rentraient chez eux en se saluant au passage. Certains se retournaient après l'avoir croisé et continuaient leur chemin. Le grand café du coin en était à son heure de pointe et, de la rue, on entendait les palabres, les éclats de rire et le ronron des parlotes. Il a hésité un instant, puis a poussé la porte du bar et s'est accoudé au comptoir. ? Le garçon, un jeune homme aimable, lui a demandé « Je

vous sers ? ». Et il l'a servi. Pendant qu'il sirotait son demi, derrière lui, le bruit des conversations s'est progressivement atténué et, au bout d'un moment, ce fut le silence.

Il ne s'est pas retourné. C'est alors qu'un vieux monsieur est entré et a lancé un retentissant « Salut tout le monde ! ». Puis il est allé s'asseoir au fond de la salle. « Quoi ? » a-t-il dit à haute voix. Un « Chut ! » général lui a répondu. « Qu'est-ce qu'il y

***Qui c'est celui-
là ?***

a ? Qui c'est celui-là ? » a repris toujours aussi fort le nouveau venu qui ne pouvait être que sourd pour ne pas avoir été surpris du silence. Quelques chuchotements lui ont répondu. « Vous croyez que c'est lui, le fils de Pierrot PONTANA ? ». Reprise des « chut », un peu plus marqués cette fois. « Qu'est-ce que tu dis ? ». Petit chuchotement explicatif et l'autre reprend de plus belle : « Oui, je sais, c'est pas son fils, c'est son neveu, celui qui est en prison ». Silence glacial. Et le vieux dur d'oreille s'obstine « Mais non, c'est pas lui, il en a pris pour quinze ans, il peut pas être là ». Alors on a entendu des chaises se déplacer. Deux clients sont sortis, quelques autres les ont suivis. Peu à peu, la salle s'est vidée. Il ne restait plus que le vieux trop bavard, au fond, et l'autre, au comptoir, toujours immobile. Le jeune barman semblait

***« Qu'est-ce qui
leur arrive ? »***

désorienté. Il regardait partir tout son monde sans rien y comprendre. « Qu'est-ce qui

leur arrive ?» dit-il. L'autre n'a pas répondu. Il a mis quelques pièces près de son verre à demi-vide, s'est levé et est sorti à son tour. Dehors, plus personne qu'une petite fille qui lui a demandé : « Pourquoi ils partent tous ? Je venais chercher mon papa et il n'est plus là ». L'homme lui a souri, a doucement caressé sa tête et lui a dit : « Ne t'inquiète pas, il va revenir, attends-le un moment » et il est parti, reprenant la rue principale en sens inverse.

Quelques commerces étaient encore ouverts, où des clients attendaient en parlant de la pluie et du beau temps. Quand ils le voyaient passer devant la porte, leur conversation s'arrêtait et leurs regards se détournaient quand ils croisaient le sien. Il a marché dans la rue jusqu'à un petit croisement. Là, il s'est arrêté devant la boîte aux lettres. Elle était vieille et toute rouillée. Au-dessus de l'ouverture pour les lettres, on

**La porte d'entrée
était bloquée par
une barre de bois
clouée**

pouvait encore lire, difficilement : « Jean PONTANA et fils ». La porte d'entrée était bloquée par une barre de bois clouée en travers comme les volets de la fenêtre d'à côté. Au premier, pas de volets fermés mais des vitres cassées et une grosse toile d'araignée en travers du trou, sur des rideaux en loques. En s'approchant de la boîte aux lettres, il s'est aperçu qu'elle était pleine à raz bords de vieux morceaux de papier à moitié déchirés ou moisissés. Elle ne devait plus servir depuis très longtemps, comme toute la maison elle-même. Sur son visage gris est apparu tout doucement un très léger sourire, à peine esquissé et estompé par un discret voile

de larmes aussitôt supprimé d'un revers de main.

Autour de lui, la lumière du jour baissait peu à peu. Bientôt il ne verrait plus rien de cette petite maison où il était né et où il avait grandi avant de partir pour une autre vie faite d'imprévus, de fuites, d'engrenages infernaux et d'échecs sans issues. Au cours de la dernière étape, la plus noire, il avait cru, par moment, espéré repartir à zéro, renouer le fil du temps là où il s'était cassé, même si on ne pouvait jamais revenir complètement en arrière. C'était un rêve, un beau rêve. La nuit était tombée sur le village de son enfance perdue. Tombée aussi sur son âme et sur son cœur.

Il a donné un coup d'épaule pour replacer son sac devenu trop lourd. Il a serré dans sa main raide sa canne de pèlerin raté et est reparti sur la route, une route toute noire, qui ne menait nulle part.

P.S. : Chère lectrice, cher lecteur, peut-être avez-vous trouvé mon histoire d'aujourd'hui un peu tristounette et trop désespérée pour figurer dans le Publiaire. C'est vrai qu'en général, on les préfère amusantes, jolies, et surtout qui finissent bien. Malheureusement, la vie réelle est souvent toute autre : elle comporte bien des fleurs mais aussi des cailloux, et au bout, c'est toujours le trou noir.

Pourtant je ne voudrais pas vous décevoir et vous attrister pour rien, si ce récit vous a un peu choqué. Et je vous propose, si vous le désirez, une autre fin que celle que vous venez de lire. Vous reprenez les derniers mots de la première version et vous poursuivez :

A l'approche de la dernière maison de la rue principale, il y avait un tournant éclairé par un lampadaire public. Et, passé ce tournant, il a trouvé, sous ce lampadaire, un groupe de quelques personnes, hommes et femmes, qui avait l'air de l'attendre. L'un d'eux s'est détaché et a dit : « Bonjour Jean, je me présente, je suis Victor, un vieil ami de ton père. Les autres sont aussi des amis de ton père ou de ta mère, et quelques autres aussi que tu as connus à l'école. Peut-être tu nous reconnais, peut-être pas, en tout cas on est tous là pour te dire quelque chose. On connaît ta famille depuis longtemps. Ils sont tous partis dans l'autre monde, tu restes le dernier. Pendant que tes parents étaient là, on s'est beaucoup occupé d'eux. On a suivi ce qui t'arrivait. Tes grosses conneries d'abord, mais aussi le reste. Ton attitude en taule, tes regrets, tes efforts pour rattraper ce qui pouvait l'être, quand tu as repris tes études que tu avais laissées tomber, le métier que tu as voulu apprendre, etc. On s'est bien renseigné. On a su que tu allais repasser par ici avant d'essayer autre chose. Alors voilà, on s'est dit : on va l'aider. Y'a un tas de petits boulots à faire par ici, chez les uns ou chez les autres. On te prête une chambre. Bien sûr, c'est pas un trois étoiles, mais en attendant ... Evidemment, ça sera pas facile. Y'a des gens ici qui te feront la gueule un certain temps. Mais selon ta façon de te refaire, ils changeront peut-être. Alors voilà, si tu veux, c'est dans la poche, sinon tu peux partir. Tu es libre ... »

Et ils se sont écartés pour lui laisser le passage vers la sortie du village et aussi vers le centre du village. Et mon histoire s'arrête là.

Jean Suzanne

Les souvenirs réapparaissent comme des éclairs dans un ciel d'orage, souvent lumineux mais quelquefois très éloignés en réalité.

Un homme et un animal m'ont particulièrement marqué dans ma jeunesse, au point de fuguer régulièrement du domicile familial afin de retrouver ce spectacle riche en couleurs, odeurs et ambiance ...

Il s'appelait Martial Gaston mais tout le monde l'appelait « Dauphin » du prénom de son grand-père, comme il était souvent de coutume.

Chez les Martial, on était forgeron depuis 1800 de père en fils :

- En 1841 naissait Dauphin, le grand-père du maréchal dont il est question dans cet article, il décédait en 1915.

- En 1871 naissait Joseph, père de Gaston, décédé en 1911 à l'âge de 40 ans

- Gaston est né en 1902 et a exercé son métier jusqu'à la fin de ses jours en 1977. Il avait commencé dès l'âge de 15 ans suite à la disparition prématurée de son père.

Je revois encore cette

silhouette d'une taille moyenne, légèrement voûtée, une petite moustache et des yeux rieurs et vifs surmontés d'une casquette bien enfoncée. Je l'imagine manoeuvrant le soufflet dans le rougeoiement du brasier, frappant un fer au milieu d'une gerbe d'étincelles. Tel un magicien semblant jouer sur l'enclume il tirait du métal brut : une pioche, une clé, ou un fer à cheval tout simplement.

Je me souviens de l'étau placé à même la rue, devant son atelier noirci par la suie et encombré de fers de toutes sortes. Devant la forge, au milieu, la grosse enclume de forme conique, le marteau et diverses pinces semblaient attendre le travail.

La forge, quant à elle, imposante, incandescente, était dominée par une grande hotte. A côté, une « pise » remplie d'eau noirâtre servait à refroidir les pièces achevées dans un nuage de vapeur et avec un chuintement bien caractéristique.

A gauche de la forge se trouvait le grand soufflet. Je



rêvais d'avoir un jour le privilège d'actionner ce créateur d'étincelles et de braises rouge vif qui fascinait tant les enfants de mon âge.

Le fer chauffé se tordait, s'aplatissait, prenait forme. L'homme maîtrisait le fer, le feu et l'eau ...

Plus loin, contre le mur, des étagères surchargées « faisaient le ventre ».

Le plus souvent, à ses débuts, notre ami « Dauphin » ferrait des chevaux. On lui amenait la bête, on l'attachait à l'anneau devant la forge au n° 5 Impasse Martial. C'était un lieu de rendez-vous et de convivialité où les badauds pouvaient s'en donner à cœur joie sur tous les sujets passionnants. La chasse, la pêche, le football, la pétanque, la politique, les ragots du village, enfin les sujets cruciaux ne manquaient pas ; on prenait le temps de communiquer à cette époque-là !...

Ensuite, il sortait la grande table de fer remplie d'outils et de boîtes à clous, la fameuse « trousse de pédicure ». Le travail pouvait commencer. L'homme tournait le cheval, le caressait, lui parlait doucement puis, sa main descendait le long de la jambe jusqu'au sabot qu'il soulevait enfin délicatement et plaçait dans la sangle de cuir. Avec ses tenailles, il faisait sauter le vieux fer, au moyen du tranchet taillait la corne, nettoyait minutieusement le sabot. Ensuite il présentait le fer et le jetait dans la forge pour le modeler à sa façon, puis il le plaçait sur le sabot pour qu'il trouve sa place en le



maintenant avec les pointes de sa pince. Une fumée acre de corne brûlée envahissait la rue. Le maréchal refroidissait enfin le fer, le mettait en place et, à coups précis, enfonçait les clous, taillait les pointes qui dépassaient. Un coup de râpe venait parachever le tout. Il reposait enfin le sabot sur le sol en caressant encore la jambe de l'animal. Les quatre fers posés, il faisait marcher celui-ci afin de s'assurer du travail bien fait et le regardait partir d'un air plutôt satisfait ... Je me souviens aussi d'une anecdote datant des années soixante alors que notre sympathique maréchal s'apprêtait à ferrer un animal de race anglo-arabe. Cet équidé, jeune et « plein de sang » n'était apparemment pas décidé à se laisser « chausser » et, bien que maintenu au licol, il poussa une ruade qui atteignit son maître, resté trop près, en pleine poitrine. Ce dernier en eu le souffle coupé court et un énorme « tatouage » rouge au niveau du sternum en guise

de souvenir. Ce cheval fut tout de même « équipé » car notre ami « Dauphin » n'est jamais resté sur un échec, même si le travail dût se terminer à la belle étoile !...

Le métier de maréchal ne se cantonnait pas uniquement au ferrage des chevaux. Il consistait, en outre, à la réparation des charrues, à la fabrication des pioches, bigots, ciseaux de taille, ainsi qu'à l'affûtage des outils agraires. Gaston était également serrurier et pratiquait quelques ouvertures de portes au moyen d'un jeu de clés « Rossignol » de fabrication personnelle.

Dans les années soixante, la crise de la viticulture provoqua l'exode rural avec ses effets pervers sur le commerce et l'artisanat local. La vogue du fer forgé (vérandas, verrières, balustrades) compensera partiellement le manque à gagner provenant du monde agricole tombé en désuétude. Depuis une trentaine d'années, l'équitation de loisir a permis de sauver cette



noble profession exigeant des qualités telles que la patience, le courage, la résistance et bien entendu l'amour de l'animal.

Les dictons du mois de mai.

Les dictons du mois de mai.

Le mois de mai, doit être gai. S'il gèle en terre, c'est la misère. Curieusement une période de refroidissement survient souvent autour du 11 mai, ce sont les saints de glace. Ils sont trois : Mamert, Pancrace, Servais. Quand ils sont passés tout s'arrange « Avant la Saint Gervais, plus de gelées ». Saint Pascal a sa fête le 17, un dicton conseille « Que tu sois fort, que tu sois mal, purge ton corps ». Le 15 on honore la mémoire de Saint Isidore, protecteur des laboureurs, on le représentait dans un champ, tandis qu'un ange guidait sa charrue « A la Saint Isidore le temps s'améliore ». Saint Yves patron de la Bretagne est fêté au jour anniversaire de sa

mort le 19 mai « A la Saint Yves, le beau temps arrive ». Saint Didier, troisième évêque de Landres est fêté le 23, « Plante un pois à la Saint Didier, tu en récolteras un setier* ». On dit aussi « Qui sème haricots à la Saint Didier les arrachera par poignées ». Le mois s'achève avec Sainte Pétronille « Quand Sainte Pétronille mouille ses guenilles, elle a pour quarante jours, à sécher ses atours ». Les agriculteurs disent « Chaud mai, tout vient à souhait » et encore « Plus mai est chaud, plus il vaut ». Ces caprices du temps en cette époque de l'année, sont décisifs pour les cultures « Mai fait ou défait ».

Jean BRESSON

CE QUE L'ON A SU MAIS PAS RETENU.

Guy RUOTTE

Les saints de glace :

Saint MAMERT : 11 mai,
Saint PANCRAÏE : 12 mai,
Saint SERVAIS : 13 mai.

Les Saints Cavaliers :

Saint Georges : 23 avril,
Saint MARC : 25 avril,
Saint CROIX : 3 mai,
Saint JEAN : 5 mai,
Saint GERVAIS : 11 mai.

*une « banaste », un panier



Nombreux sont ceux qui ont participé, par leur générosité, à la construction d'une église en brousse dans ce pays d'Afrique que nous (Elise Martial-Haussens et Marie-Eglé Granier) avons eu le plaisir de découvrir l'an dernier.

Découverte ou choc ? L'un et l'autre. Mais dès l'arrivée dans les villages, on est saisi par ce mélange d'extrême pauvreté alliée à une joie de vivre et à une grande gentillesse de la part des habitants qui respectent des valeurs qui semblent souvent se perdre ou s'amenuiser chez nous (respect des personnes âgées, entraide tous azimuts, etc.).

Certains membres du village de Petit Bolé ainsi que les prêtres de Boromo nous ont demandé de réunir des fonds pour construire une église afin de remplacer la cabane qui en faisait office. Votre générosité a permis une réalisation rapide, confiée à « l'Association de la Voûte hutienne » fondée il y a quelques années par Th. Granier.

Le principe en est simple : se servir d'un matériau peu coûteux et disponible : de la terre crue, mélangée à de l'eau et à de la paille, puis transformée en briques qui,

une fois séchées au grand soleil, serviront à l'élaboration de la construction (maison, bibliothèque, église etc.).

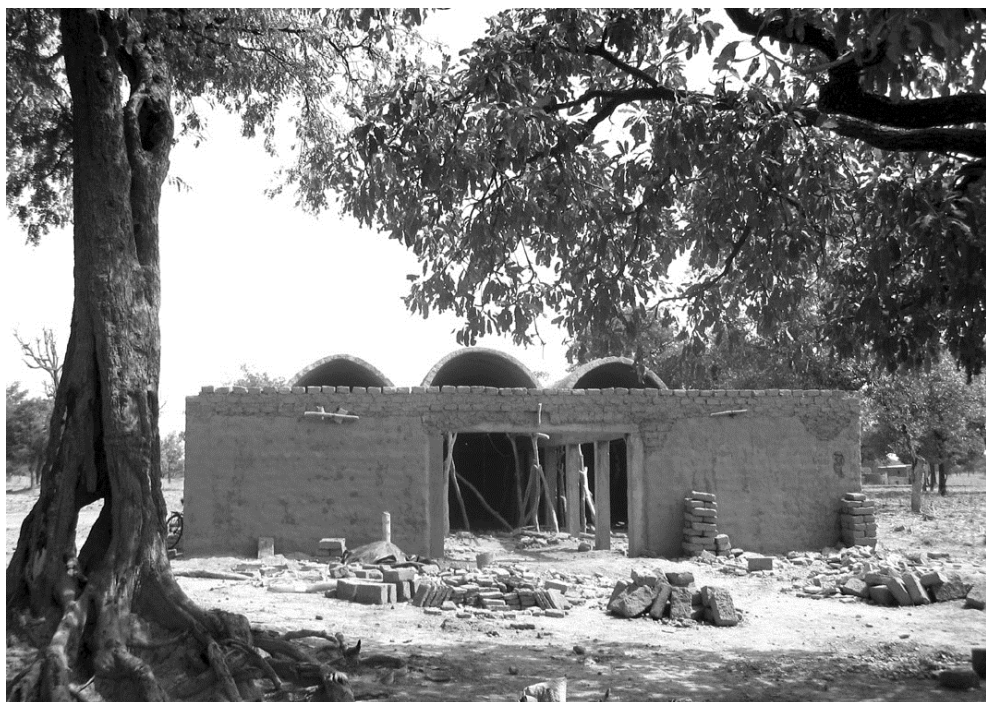
La voûte qui donne de la hauteur à l'édifice assure aussi une température plus fraîche et plus agréable que le toit plat fait d'une simple tôle coûteuse et combien porteuse de calories !

Tous les habitants de Petit Bolé ont mis la main à la terre, les hommes bâtissant, les femmes apportant sur leur tête l'eau nécessaire.

L'édifice se présente sous la forme de trois voûtes accolées. Une grande fête a réuni ces jours-ci tous les participants à sa réalisation.

Merci aux généreux donateurs. Il manque encore quelques portes et sans doute verra-t-on un jour des fenêtres agrémentées de vitraux fabriqués avec des chutes de verre coloré retenues dans la glaise.

M.-E. Granier



L'Agenda *Manifestations prévues à ce jour*

Les 7 et 8 mai : Braderie organisée par l'Entraide Humanitaire et de l'Enfance Abandonnée.

Le 21 mai : Repas dansant organisé par le Foyer Rural

Le 3 juin : Kermesse de l'école privé St Baudile

Le 4 juin : Challenge inter Communal Sécurité Routière au plan d'eau par l'association FREE STYLE

Le 4 et 5 juin : Fête de l'escalade – Comité départemental d'escalade; Grottes des Demoiselles

Le 9 juin : Concert sur le parvis de la salle polyvalente – Prestation des enfants de l'école du Thaurac classes de CE et CM et de l'école de Brissac.

Le 10 juin : Spectacle Flamenco – Salle Polyvalente

Le 16 juin : Repas du club du 3^{ème} age "Biscan Pas"

au plan d'eau

Le 18 juin : Le rendez vous du club des 2CV au plan d'eau

Le 21 juin : Championnat départemental des vétérans de pétanque sur les berges

Le 24 juin : Kermesse de l'école du Thaurac.

Le 25 juin : Spectacle de l'école danse association K'Danse.

24 et 25 juin (voire fin juin) : Projet de festival musical sur les berges Association AD'AUGUSTA espace jeunes créateurs en collaboration avec d'autres associations : La LYRE, VIREVOLTA, PROP'PIMBAMQUE.

Fin juillet : Repas et loto organisé par le Foyer Rural

5, 6, 7, 8 août : Fête votive

21 août : les foulées du Thaurac

Le Club du 3ème âge en deuil. Notre présidente **Amour BOURGADE** est décédée le vendredi 11 février, mettant dans la tristesse tous les adhérents du Club. C'est encore une personne sympathique et estimée qui nous a quitté. Souhaitons que le Club 3^{ème} âge continue à fonctionner dans l'esprit qui animait **Amour et Louis BOURGADE**.
Louis OLIVIER

L' ASSOCIATION ENTRAIDE DU THAURAC

Le souvenir de Nanette, Madame Renaud, reste vivif dans le cœur des Saint Bauzillois, aussi nous vous invitons tous, avec famille et amis, à notre

BRADERIE ANNUELLE , les 7 et 8 MAI 2005

qui aura lieu à la salle Polyvalente,
samedi 7 et dimanche 8 de 10 heures à 18 heures, .

Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien déposer des meubles , bibelots, petits objets de toutes sortes, vaisselle, livres, vêtements , etc.(tout ce qui dort depuis longtemps dans un grenier ou une cave...) , aux permanences de dépôt, qui se tiendront au local mis à notre disposition si aimablement par la mairie, juste à côté et à gauche de la salle polyvalente, les

jeudis et samedis d'AVRIL de 10 à 12 heures.

*L'équipe de l'Entraide du Thaurac
Renseignements par tel. chez Madame Granier,
04.67.73.33.33.*

ETAT CIVIL

- ¹ Agonés - ² St Bauzille - ³ Montoulieu -

NAISSANCES

¹ **GOSSELIN Anouk**

² **AÏAMU Teïva**

De Guichard Marie Hélène et de Aïamu Bany

² **CARCAILLET Till**

De Carcaillet Christopher et de François Frédérique

MARIAGES

³ **BARBEZIER Nicolas et NAVEL Aurore**

DECES

¹ **MONTEIL Jeanne** décédée le 17/11/04

² **CARRERE Simone** Vve de **MAS René**
décédée le 02/01/05

² **MARCO Amour** Vve de **BOURGADE Louis**
décédée le 11/02/05

² **PERRIER Marthe** séparée de **CAUSSE Louis**
décédée le 16/03/05

² **RUOTTE Guy** décédé le 18/03/05

Ce n'est qu'après avoir composé, en réunion, ce numéro 77, que nous avons appris, quelques jours plus tard, le décès de Guy Ruotte de Nancy, qui a contribué, avec beaucoup d'esprit et d'humour, à alimenter les textes du Publiaire. Avec nos regrets, nous présentons nos sincères condoléances à son épouse, Anne.
LP

Le Mouflon méditerranéen



C'est sur les marches méridionales du Massif Central et plus précisément sur les hauts plateaux du massif de **L'Espinouse** culminant à 1124 m d'altitude, que l'on peut rencontrer aisément et en toute liberté, le **Mouflon méditerranéen (ovis gmelini musimon)**.

Introduit en 1956 sur la commune de **Rosis** à 12 km de Lamalou-Les-Bains, ce mouflon issu du croisement entre le **Mouflon de Corse (ovis gmelini musimon corsicana)** et le **mouton (ovis)**, occupe aujourd'hui cet habitat ouvert, jadis pâturé par de nombreux troupeaux de brebis. L'exode rural ayant rendu ce milieu à l'état sauvage, il s'est avéré alors indispensable d'introduire une espèce adaptée pour l'entretenir naturellement. Bien que n'étant pas une espèce endémique, le **Mouflon méditerranéen** s'est immédiatement intégré à ce paysage extraordinaire de plateaux à la couverture végétale fournie : alternance de prairies herbacées et de massifs de genets, découpés par de profondes vallées, dont la plus célèbre est celle **des Gorges d'Héric**, où les torrents ont su ciseler au fil des millénaires le granite, offrant ainsi un étagement de la flore

arbustive avec des forêts de hêtres entre 800 et 1000 m puis, des forêts de chênes et d'arbousiers sur les contreforts inférieurs.

Le vent qui balaie souvent cette région, permet d'avoir un sol dur et sec car parfaitement drainé.

Le mouflon y trouve à la fois le gîte idéal et une nourriture abondante. C'est pour cela que les effectifs de cette population ovine, ont fortement et très rapidement augmenté ; les femelles ayant régulièrement des grossesses gémellaires. Grégaire, **le mouflon** vit en groupes sociaux, les sexes restant séparés en dehors des périodes de rut ou lors d'hivers rigoureux.

Les premiers plans de chasse sont ainsi apparus en 1973, afin de réguler cette espèce qui provoque de nombreux dégâts, notamment dans les plaines viticoles avoisinantes.

« **Le G.I.C. Caroux-Espinouse** » (**groupement d'intérêt cynégétique**) gère la population de mouflons installée entre **St Gervais-Sur-Mare** et **La Salvetat-Sur-Agout**.

Cinq gardes et guides de chasse s'occupent du comptage et du tir sélectif. Le dernier recensement fait état d'une population estimée à 1500 têtes (il est à noter qu'en France, le **Mouflon méditerranéen** est présent dans 25 départements pour un effectif total de 11300 individus dont 1600 sont prélevés annuellement).

Pour les amateurs de chasse en montagne, sachez qu'il est possible de prélever un mouflon à l'approche de septembre à fin février, à condition de s'attribuer les services d'un des guides pour la somme de 110 euros la journée et de s'acquitter d'une taxe d'abattage qui débute à 140 euros pour une femelle

non cornue ou un agneau, à 1300 euros pour un mâle au trophée imposant (en fonction des segments de croissance visibles sur les cornes).

Il est aussi fortement conseillé d'avoir une excellente paire de jumelles, un équipement adapté à l'évolution en moyenne montagne et une carabine légère (calibre 7,08 mm par exemple), équipée d'une lunette de visée à grossissement moyen (les montages à point rouge étant déconseillés), les tirs s'effectuant entre 50 et 250 m et le mouflon n'ayant pas la même résistance qu'un sanglier.

Il faut préciser enfin, que les plus adroits des chasseurs, devront porter sur leur échine, dans une forte pente, la dépouille de l'animal qui même éviscérée sur place, garde un poids fort respectable (40 à 60 kg pour les mâles et 30 à 40 kg pour les femelles).

Quant à ceux qui préféreront se fondre dans le milieu pour admirer la faune et la flore sur les nombreux chemins de randonnées balisés et très accessibles, si le temps le permet, vous ne pourrez qu'être émerveillés par un tel paysage et une richesse animale incroyable ; aigles, écureuils, chevreuils, cerfs et bien sûr mouflons s'offrant communément à de superbes observations en toute quiétude.

Un dépaysement assuré.

Depuis peu, une tentative d'introduction de **Mouflons méditerranéens** a eu lieu sur le **Mont Aigoual** dans le secteur de **La Luzette**. D'après les premiers témoignages, les mouflons là aussi, se seraient parfaitement adaptés.

A suivre.

Amis randonneurs à vos longues vues.

VIDAL Christophe.

LO PUBLIAIRE

Supplément au N°77 Printemps 2005

Les travaux des différents conseils.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bazuille de Putois

le 30 novembre 2004

Présents : Mmes ; ALLEGRE M ; TONADRE M ;
LAMOUROUX C ;
MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ;
MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B ;

Absent : MARTIAL V (pro. à R CARLUY)
MARIN N (pro. à REY B)
ALLE O (pro. à BRESSON J)
AFFRE (pro. à MISSONNIER)
OLIVIER D

I ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Par délibération du 8 avril 2004 la Commune a chargé le centre de gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance pour les risques statutaires.

Conformément au Code des Marchés Publics le Centre de Gestion a fait un appel d'offres.

La Compagnie d'assurance est CNP assurance et le courtier gestionnaire : DEXIA SOFCAP.

Le conseil municipal doit maintenant autoriser le maire à signer les conventions qui en résultent.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

II VALORISATION DE LA GRAND'RUE

Monsieur MISSONNIER présente le projet préparé par le cabinet PROJETEC pour réaliser la réhabilitation des revêtements de la chaussée de la Grand'rue, entre l'intersection de la RD 986 et l'intersection de la RD 108 E.

Deux solutions sont proposées avec des variantes :

1) solution de base : caniveau central + béton bitumineux
montant du projet : 568 062.04 € TTC

2) variante 1 : deux caniveaux latéraux + béton bitumineux
montant du projet : 641 697.01 € TTC

Le Conseil Général apporte 180 000 € suite au déclassement de la voie.

Le Conseil Municipal juge ce projet trop cher et préfère rechercher d'autres solutions.

D'autres études vont être demandées aux entreprises Cévenole de Travaux Publics et EUROVIA.

III REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire (heures supplémentaires, astreintes, primes ...) des agents des collectivités locales est fixé par décret.

Il convient donc d'adopter le nouveau régime applicable pour l'année 2004.

Le Conseil adopte à l'unanimité les nouveaux décrets.

IV DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE

Lorsque les ouvrages de la bibliothèque sont trop abîmés ou devenus obsolètes, il convient de pouvoir les supprimer. Pour

cela, une délibération est nécessaire, car les documents font partie du domaine public.

Il faut donc d'une part, désaffecter les documents et les intégrer dans le domaine privé, et d'autre part, procéder à leur suppression de l'inventaire.

Le Conseil Municipal autorise donc la responsable de la bibliothèque à procéder sous le contrôle de la Bibliothèque de Prêt, au désherbage périodique des ouvrages.

V VIREMENT DE CREDITS

Afin de régulariser les écritures budgétaires, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

section de fonctionnement :

fêtes et cérémonies :

c/ 6232 - 5000 c/ 6156 : + 5000

contribution au titre de l'habitat :

c/ 6557 - 5000 c/ 61522 : + 5000

Total - 10 000 total + 10 000

section Investissement :

c/ 2111 achat terrains : - 10 000 c/2182 achat voiture : + 4950

c/2313 travaux mairie : + 4000

c/ 2188 mobilier : + 1050

total - 10 000

total + 10 000

Le Conseil autorise ces virements à l'unanimité.

VI SECURITE CIVILE

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 ouvre la possibilité aux communes de créer des réserves de sécurité civile chargées d'intervenir en complément des services publics qui incombent aux missions de secours proprement dites.

Ces réserves sont créées par délibération du Conseil Municipal et placées sous l'autorité du maire.

Le Conseil considère que les informations données sont insuffisantes et souhaite être mieux informé avant de statuer.

VII EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Par délibération en date du 23 novembre la communauté de commune a étendu ses compétences à la petite enfance (0 à 3 ans) à compter du 1^{er} janvier 2005.

Chaque conseil municipal doit maintenant entériner cette décision.

Cette compétence comporte la gestion du lieu multi-accueil (crèche) de Ganges, l'animation d'un relais assistante maternelle et le développement d'un service dit crèche familiale.

Le transfert des biens, droits et obligations, personnel, à la communauté de communes se fera conformément aux dispositions en vigueur.

Par 9 voix pour et 5 voix contre le Conseil accepte cette décision.

VIII CREATION D'UN SIVU

Monsieur le Maire rappelle la séance du 26 juin 2003 au cours de laquelle il avait exposé l'intérêt de mener une action intercommunale pour la protection des massifs forestiers (Bois de Monnier et massif du Thaurac) par l'acquisition des parcelles les plus représentatives; cette action pouvant être menée au sein d'un SIVU qui serait constitué par les communes intéressées.

Au cours de nombreuses rencontres, avec la collaboration de l'Agence Foncière, les maires de St Bazuille de Putois, Ferrières les Verreries et Montoulieu ont réfléchi au projet de statut. Monsieur le Maire expose alors les dispositions de constitution du Syndicat ainsi que le projet de statut.

Le conseil Municipal à l'unanimité, adopte ces dispositions ainsi que le projet.

IX AVENANT AU MARCHE AEP

Monsieur le Maire expose que des imprévus sont apparus en cours de réalisation de la 1ère tranche des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable : étanchéité du bassin haut service à refaire, installation d'un éclairage du bassin de la Coste, remplacement des tuyauteries, remplacement de la porte (qui a été vandalisée)...

Le montant total de cet avenant s'élève à 74 743.50 € HT

Le conseil, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le maire à le signer.

X NUMEROTAGE DES RUES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé de donner une dénomination officielle aux voies nouvellement créées. Il propose maintenant d'affecter un numéro à chaque habitation et de profiter de cette occasion pour refaire la numérotation de tout le village en appliquant le système métrique.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

XI DIVERS

- La Poste : afin de poursuivre son action de soutien de la Poste, le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier à Monsieur REBOUL, Directeur du Groupement Postal.

- Le Crédit Agricole : va informatiser le bureau de St Bazuille de Putois. Il n'y aura plus de fonds dans ce bureau. Par contre un distributeur de billets sera installé chez un commerçant et fonctionnera aux heures d'ouverture du magasin.

Les fuites d'eau : pour les personnes âgées qui ont des factures élevées à cause de fuites non repérées, il est décidé de facturer sur la moyenne des trois dernières années.

- Maison Alphonsine (ou Georges) : Mme AFFRE a demandé s'il était possible de louer cette maison à une personne qui allait être expulsée de son domicile. Avant de louer ce logement des travaux de rénovation et de mise en conformité devraient être réalisés. Le conseil préfère adresser un courrier à la Société GESTRIM qui gère les appartements de la maison FABRE, en lui demandant de bien vouloir reloger cette personne.

- Centre de tennis : Monsieur FILHOL a informé le maire d'un projet de centre européen de tennis qui pourrait être créé sur la commune. Ce centre nécessitera une surface importante de terrains, car il serait composé de nombreux courts, d'hôtels, camping et serait amené par les Américains. Monsieur FILHOL souhaitait connaître la position des élus par rapport à ce projet.

Le conseil ayant précédemment statué pour la création d'un SIVU pour la protection des bois, considère manquer d'éléments pour émettre un avis sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bazuille de Putois

le 2 mars 2005

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; LAMOUROUX C ; TONADRE M.

MM. CARLUIY R ; ISSERT M ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ; CIGUT G.

Absent : MARTIAL V (procuration à M. ISSERT)
MARIN N (procuration à R. CARLUIY)

I : Vote de budgets et comptes administratifs :

Lecture est faite des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2004.

L'exécution des budgets fait apparaître les résultats suivants

A) Comptes Administratifs

1) Compte administratif commune :

- a) Section fonctionnement : dépenses : 676 704,59
recettes : 817 102,26
soit un excédent de 140 397,67 euros.
- b) Section investissement : dépenses : 459 097,37
recettes : 623 017,60
soit un excédent de 163 920,23 euros.

Le conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

2) Compte administratif eau – assainissement :

- a) Section fonctionnement : dépenses : 236 064,88
recettes : 261 547,35
soit un excédent de 25 482,47 euros.

- b) Section investissement : dépenses : 312 251,96
recettes : 460 229,95
soit un excédent de 147 977,99 euros.

Le conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

3) Compte administratif CCAS :

- Section fonctionnement : dépenses : 3070,12
recettes : 4131,94

soit un excédent de 1061,82 euros qui sera reporté dans la section.

4) Service funéraire :

- a) Section fonctionnement : dépenses : 4781,70
recettes : 4872,47

soit un excédent de 90,77 euros qui sera reporté dans la section.

- b) Section investissement : dépenses : 0
recettes : 10 357,08
soit un excédent de 10 357,08 euros.

Tous les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion.

Monsieur le Maire, qui avait cédé la présidence de la séance au 1^{er} adjoint pour le vote des comptes administratifs, reprend la présidence afin de présenter les budgets primitifs.

B) Budgets primitifs

1) Budget primitif commune :

a) Section de fonctionnement :

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes avec 771 000 euros.

b) Section d'investissement :

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes avec 777 767 euros.

Les recettes étant suffisantes pour couvrir les dépenses, il n'a pas été utile de recourir à une augmentation des taux d'imposition qui avaient été fixées comme suit en 2004 :

- Taxe d'habitation : 6.92
- Foncier bâti : 14.01
- Foncier non bâti : 62.64
- Taxe professionnelle : 11.79

Ce budget est adopté à l'unanimité.

2) Budget eau-assainissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section de fonctionnement : 283 000 euros.
- Section investissement : 1 441 957 euros.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

3) Budget CCAS :

Ne comprend qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes avec 5 061.00 euros.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

4) Service funéraire :

Celui ci s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Section de fonctionnement : 5 800 euros
- Section d'investissement : 10 357 euros

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

II ETUDES SURVEILLEES :

Mme SIEGWALD, directrice de l'école, avait sollicité la mise en place d'une étude surveillée pour apporter un soutien scolaire aux élèves demandeurs. Une enquête démontre qu'une quinzaine d'enfants seraient concernés par cette étude (dont certains de Montoulieu et d'Agonès).

Cette étude, assurée par une institutrice, serait à la charge du budget communal.

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place de ce dispositif. Il demande qu'un suivi de la fréquentation sur 2005 soit réalisé pour en recenser toute l'utilité.

Un débat est ensuite ouvert sur le financement de cette étude par les communes.

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de demander une participation aux autres communes, au prorata du nombre d'élèves. En cas de non participation de ces collectivités, l'étude sera réservée aux élèves domiciliés à St Bauzille de Putois.

III CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE :

La commune vient d'intenter une action en justice à l'encontre de Mr Serge JAURE pour une construction sans permis de construire au hameau de La Coste.

Par décision en date du 8 février 2005, le maire a décidé de poursuivre l'infraction devant le tribunal correctionnel par voie de citation directe.

Mr le Maire propose au conseil d'en débattre et de se constituer partie civile.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune a intérêt à se défendre contre les agissements de Mr JAURE, décide de se constituer partie civile, donne mandat au Maire pour la représenter et désigne Me MARGALL à l'effet de représenter et défendre la Commune dans cette instance.

IV MAISON 30 avenue du Chemin Neuf :

Le Conseil reprend la discussion qui s'était ouverte lors d'un précédent conseil sur le devenir de la maison située au 30 avenue du Chemin Neuf.

Son état actuel ne permet pas de la louer et des travaux trop importants seraient nécessaires pour la remettre aux normes

actuelles.

Une expertise a été demandée, et le Conseil par 14 voix pour et 1 contre décide de la vendre au prix de l'estimation faite par l'expert.

V PERSONNEL :

Mr le Maire expose :

1) l'agent de salubrité intervient de plus en plus souvent sur le réseau d'eau. Compte tenu de la qualité du travail qui lui est demandée, celui-ci pourrait être promu au grade d'agent de salubrité qualifié.

2) afin d'assurer une continuité de service à l'accueil, un agent administratif à temps non complet serait nécessaire. Cet agent travaillerait avec une moyenne de 10 heures par semaine.

3) afin de compenser la perte de salaire générée par sa mutation, une prime de police peut être attribuée au gardien de police nommée au 1^{er} janvier. Cette prime s'élèverait à 8% de son salaire brut.

Il propose donc de créer ces 2 emplois et d'attribuer cette prime.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces propositions.

AVENANT AU MARCHE DE LA PLANTADE :

Mr le Maire présente l'avenant au marché de travaux d'aménagement du Chemin de la Plantade. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 33 580,89 euros HT.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES :

Fuites d'eau :

des fuites d'eau échappant à la vigilance des usagers peuvent entraîner des consommations exceptionnelles d'eau.

Afin de régler ces situations, le conseil, pour uniformiser les usages et délibérations du 5 décembre 2002 et du 30 novembre 2004 a arrêté les dispositions ci-après :

1. Fuites d'eau prises en considération

Les fuites d'eau prises en considération sont celles qui remplissent les cinq conditions cumulatives suivantes :

- qui entraînent une surconsommation exceptionnelle,
- qui ne sont pas visibles par ruissellement ou/et humidité,
- qui ne résultent pas d'une négligence de l'utilisateur par manque de vigilance ou de surveillance,
- qui ne proviennent pas d'un mauvais entretien du réseau et de ses accessoires (robinetterie, toilettes, etc...)
- qui seront colmatées et réparées dans les 15 jours de leur constatation.

2. Constat de la fuite

La constatation de la fuite et sa prise en considération sera contrôlée par l'autorité municipale qui pourra déléguer un de ses agents à cet effet.

3. Règlement

La facturation de l'année de la constatation de la fuite d'eau sera établie sur la base moyenne des trois dernières années facturées.

Exemples d'application

Année de la fuite (N)	N-1	N-2	N-3
500m3	120m3	110m3	160m3

Moyenne des 3 dernières années : $(120+110+160) / 3 = 130m3$
Il sera facturé 130m3 de consommation d'eau et d'assainissement

4. Application

Le présent règlement s'appliquera à compter de la décision du conseil municipal.

2) Forages :

Mr le Maire donne lecture de l'article 4 de l'arrêté n°97 I- 411 émanant de la DDA, qui stipule :

« Dans le cas où l'usager raccordé ou raccordable au service public d'assainissement exploite une ressource d'eau potable qui lui est propre, il devra en faire la déclaration à la mairie en fournissant les caractéristiques de l'installation de captage ainsi que le récépissé de la déclaration au préfet ou l'autorisation préfectorale de prélèvement prévue à l'article 10 de la loi du 3 janvier 1992 visée ci-dessus et au décret n°93 -742 du 29 mars 1993.

Pour toute nouvelle installation, l'usager devra mettre en place un dispositif de comptage permettant de mesurer la consommation domestique. Il assurera l'installation et l'entretien de ce dispositif. Il devra permettre le libre accès au service ou à la collectivité responsable de l'assainissement public, du comptage et des installations intérieures.

En cas d'absence de comptage, l'assiette de la redevance d'assainissement sera fixée forfaitairement à 220m3. »

Une discussion s'engage sur la mise en application de cet arrêté. Compte tenu de l'importance du sujet, le conseil décide de reporter sa décision à la prochaine réunion.

3) Symtoma :

Les personnes qui ont un jardin pourront acheter un composteur au Symtoma par l'intermédiaire de la Mairie

Le coût de cette acquisition sera de :

- 15 € pour les composteurs plastique

- 20 € pour les composteurs bois

4) Prêt à poster :

en partenariat avec la Grotte des Demoiselles, des enveloppes « Prêt à poster » vont être mises en vente à la poste et chez les commerçants intéressés. Cette opération est réalisée dans le but de promouvoir le village et le site du Thaurac.

5) Abri- bus :

les enfants qui attendent le car pour se rendre au collège sont de plus en plus nombreux. De ce fait, l'abri- bus est trop petit, et l'espace sur lequel les enfants attendent insuffisant pour assurer leur sécurité. Il est donc prévu d'étudier un espace pour cet aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONES

le 25 novembre 2004 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, A. BERTRAND E. PETRIS, S. GRANIER, P. TRICOU, H. POISSON M. Jo CAIZERGUES Ph.. LA-MOUROUX E. BOURGET Mme M.C. ESPARCEL

excusé : M. MARTIAL Michel, qui donne pouvoir à M. BERTRAND

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

Budget modificatif

Madame Belmont est appelée à proposer certaines modifications à apporter au budget primitif.

Le Conseil municipal approuve ces propositions et décide de modifier le budget primitif de la manière suivante : fonctionnement :

recettes :

compte 7482 : + 28 000

dépenses :

compte 60632 + 10 000

compte 61522 + 10 000

compte 6231 + 8 000

Assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de groupe auquel la commune était affilié pour l'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31.12.2004. Le Centre de Gestion avait été chargé de lancer une consultation pour la conclusion d'un nouveau contrat.

Les nouvelles conditions proposées par le CNP sont beaucoup moins favorables que par le passé, le taux étant plus élevé et les prestations moins intéressantes.

Une consultation a été lancée directement par la commune. Seule la SMACL a répondu et propose des conditions plus favorables à la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 **décide** d'accepter les propositions suivantes :

•assureur : SMACL

•durée du contrat : 5ans à compter du 1er janvier 2005 (possibilité de résiliation annuelle avec préavis de 2 mois avant le 31 décembre).

•garanties : décès, accidents du travail et maladies imputables au service, longues maladies et maladies de longue durée, maternité, maladie ordinaire - franchise 15 jours par arrêt.

•taux : : agents CNRACL : 4.13%, agents ircantec : 1.50 %

•contrat géré en capitalisation, sans reprise du passé connu, Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat

Projet de construction d'une mairie et d'une salle de rencontre

Avant Projet Sommaire

Monsieur PETRIS est appelé à commenter l'avant projet sommaire concernant la transformation de l'ancien presbytère en mairie et salle de réunion et de rencontre.

Il rappelle que le bâtiment actuel est en ruine et nécessite une intervention rapide, pour éviter tout danger lié à son état et que différents projets ont déjà été étudiés, sans avoir donné satisfaction.

Le nouveau projet, qui permettrait à la commune de jouir de nouveaux locaux administratifs, destinés à recevoir les services de la mairie, ceux occupés actuellement étant trop exiguës et inadaptés, au vu du développement de la population, ainsi que d'une salle de rencontre et de réunion servant à la fois de salle de conseil et de salle de réunion pour la population. Le montant global du projet est de 326 000 euros HT. (Les bâtiments actuellement occupés par la Mairie seraient alors rendus à leur destination première, à savoir un logement social).

Le conseil Municipal, devant l'urgence présentée par la réhabilitation de cet ancien bâtiment, et la nécessité de prévoir l'avenir, avec de nouveaux locaux de mairie et de réunion, adopte le projet présenté, pour la somme de 326 000 euros HT, demande les financements correspondants aux services de l'Etat, dans le cadre de la DGE, au Conseil Général et au Conseil Régional, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Maîtrise d'oeuvre

Monsieur PETRIS présente au Conseil Municipal la proposition établie par M. SIDOBRE, architecte, pressenti comme maître d'oeuvre pour la réalisation des travaux de construction d'une mairie et d'une salle de réunion-rencontre. Les caractéristiques du marché sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières. Le coût du marché est fixé à 31 213.84 Euros HT, pour des travaux estimés à 266 785 Euros HT. Le marché définit également la répartition entre les cocontractants (M. SIDOBRE, PLANECO, ET CONCEPT, BASE).

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité les clauses du marché tel que présenté par M. SIDOBRE et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et

toutes les pièces afférentes à ce marché de maîtrise d'oeuvre.

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

extension des compétences à la Petite Enfance.

Monsieur PETRIS est appelé à présenter le projet de prise de compétence de la petite enfance par la Communauté des communes. Devant l'alourdissement considérable de la charge fiscale que représente cette nouvelle compétence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre cette extension des compétences de la Communauté de Communes.

Questions diverses

Classement de l'église paroissiale Saint Saturnin

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la DRAC donnant un avis favorable à la poursuite de la procédure de protection de ce bâtiment. Contact doit être pris avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Vente Verrier/commune;

Monsieur le Maire informe le conseil que l'acte de vente a été

signé chez le notaire, et qu'il est désormais possible de réaliser les travaux d'élargissement du tournant. Monsieur Bourget est chargé de prospecter les entreprises et artisans susceptibles de réaliser ce chantier.

Manifestation de protestation contre le démantèlement du service public.

Monsieur Rigaud fait annoncer qu'une réunion aura lieu le 10 décembre à Montpellier à 14h30. Tous les élus intéressés sont invités à s'y rendre.

Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le conseil des démarches qu'il a entreprises auprès du Maire de St Bauzille de Putois et de Monsieur Rigaud, conseiller général, pour le lancement du dossier. Tout le monde étant d'accord, M. Rigaud a promis de faire le nécessaire pour le déblocage des subventions dans le plus bref délai.

Pont suspendu

Une information fait apparaître que les habitants de Brissac lancent une pétition pour obtenir un pont provisoire sur l'Hérault pendant la période des travaux

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONES

le 20 janvier 2005 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL Michel, A. BERTRAND E. PETRIS, S. GRANIER, P. TRICOU, H. POISSON M. Jo CAIZERGUES E. BOURGET Mme M.C. ESPARCEL

excusé Ph.. LAMOUROUX., qui donne pouvoir à Mme POISSON

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

Problème de transport scolaire

Nombre de personnes de Valrac se présentent à l'entrée de la salle du Conseil Municipal pour poser une demande de prise en charge du transport des enfants pendant les travaux du pont suspendu. Il s'agit là d'un problème qui n'était pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire accepte qu'un échange s'installe avant de commencer la séance du conseil.

Monsieur le Maire rappelle les démarches qui ont été faites auprès des services d'Hérault Transport. En priorité la demande portait sur l'inclusion des vacances scolaires dans la période de fermeture totale du pont, ce qui a été obtenu : le pont sera fermé de 9h à 17h jusqu'au 14 février, date de début des vacances de février. A cette date et jusqu'au 28 mai, il sera fermé à toute circulation.

Par ailleurs, compte tenu du temps nécessaire au transporteur actuel pour faire le tour, il était nécessaire de doubler ce transport ce qui est pris en charge par Hérault Transport.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de notre demande pour la prise en charge des enfants de Valrac. M. MARTIAL prend la parole pour faire part des démarches qu'il a entreprises, et du résultat négatif qui lui a été opposé par Hérault Transport qui en reste à la règle des 3 km, malgré l'allongement du parcours du aux travaux du pont.

Les habitants de Valrac font part de leur mécontentement, et de leur incompréhension devant cette prise de position, alors qu'à leur sens il existerait plusieurs solutions (se greffer sur le transport de Brissac..). et exigent une action pour faire entendre leurs doléances. Ils sont prêts à organiser une manifestation de protestation, en bloquant la circulation au niveau du rond-point, à l'entrée de St Bauzille. M. CAUSSE propose qu'une pétition soit signée par tous les habitants puis remise à Monsieur Rigaud, Conseiller Général qui doit être

averti de cette menace.

La délégation des habitants présents demande alors l'intervention de la Mairie pour la construction d'un pont provisoire en barges ou d'une passerelle durant la coupure totale du pont.

Cette question ayant déjà été posée, Monsieur le Maire indique qu'il a chargé M. PETRIS, correspondant défense au conseil municipal, d'intervenir à ce sujet.

M. PETRIS présente les actions menées depuis juin 2004 :

1/ intervention auprès du Colonel LAUTIER de Montpellier qui nous indique le processus à suivre pour solliciter le génie militaire.

2/ intervention auprès de l'Etat Major interarmées de la zone de défense sud à Marseille, qui nous précise que, dans notre cas, ce serait le premier régiment étranger, basé à Laudun, qui est particulièrement chargé d'intervenir en cas de secours aux populations : la procédure à suivre est alors la suivante : demander à la préfecture de l'Hérault qui sollicitera le concours des armées pour la pose d'un pont, par l'intermédiaire de La Préfecture de Zone à Marseille. Cette demande transitera à Montpellier par le délégué aux armées, le Colonel LAUTIER.

3/ un courrier a été expédié à la Préfecture de l'Hérault, le 22 juin 2004 pour demander la pose d'un moyen de secours durant les travaux.

4/ la réponse nous est revenue par l'intermédiaire de M. POURCEL, du Service Départemental des Routes à St Mathieu, qui répond par la négative en nous donnant les raisons suivantes : la Préfecture ne demande le concours de l'armée que dans les cas graves de secours aux populations. Pour lancer un pont de bateaux, il faudrait aménager les culées dans le lit majeur de l'Hérault, et dans ce cas, dans le cadre de la loi sur l'eau, faire une enquête administrative.

Enfin, pour la construction d'une passerelle, c'est possible de demander l'intervention d'une entreprise privée à caractère public, mais le coût de l'opération devrait sensiblement doubler le coût de la réfection du pont, ce qui aurait pour effet de remettre, sinon de suspendre définitivement, les travaux prévus sur le pont suspendu.

Sur ces conclusions, A 19h30, les pétitionnaires se retirent et

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal

Chemin des Chênes

Monsieur Petris étant directement concerné se retire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du Tribunal de Grande Instance, en date du 25 octobre 2004, qui attribuent à Monsieur Petris l'assise de la parcelle dite chemin des chênes

sis entre les parcelles 318 et 87, et condamnent la commune aux dépens et à payer à M. Pétris la somme de 1500 euros au titre de frais irrépétibles de procédure.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les faits qui ont généré ce jugement. Pour éviter des frais, il avait été entendu au sein du conseil de ne pas prendre d'avocat pour défendre la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il désire faire appel de cette décision et demande si le conseil veut le vote à bulletin secret. Suit un débat entre les conseillers. M. BAUDOUIN, présent dans la salle, demande la parole qui lui est donnée par Monsieur le Maire pour expliquer sa position (particulièrement sur la fermeture du chemin des chênes à l'orée de sa propriété).

Monsieur Martial prend la parole : "je propose, en tant qu'élu pour défendre les intérêts de la commune, de prendre un avocat et de faire appel plutôt que de défendre les intérêts privés.

Par la suite, une terrasse ayant été construite illégalement à l'entrée de M. Pétris, sur le domaine public, je propose que M. PETRIS cède à nouveau le chemin dit des chênes ainsi que du terrain devant sa maison, afin de porter le chemin communal à 4 mètres. De plus M PETRIS ayant fait certains travaux d'aménagement, le chemin communal est devenu un torrent. Je propose la remise en l'état primitif de ce terrain. Si aucun accord n'était accepté par M. PETRIS, je propose la démolition de la terrasse et le maintien de l'assise à 4 mètres".

Monsieur le Maire propose de passer au vote, qui est demandé à bulletin secret. Sur 10 votants :

Pour l'appel :	2
contre l'appel :	7
abstention :	1

Monsieur Petris revient dans la salle et explique sa propre position, rappelant qu'il demande instamment à ce que le problème de ses propres limites sur le chemin communal qui passe devant sa maison soit résolu de manière définitive, quitte à demander un bornage judiciaire.

Concernant le problème qui se pose dans ce secteur, Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier est à la disposition des conseillers, afin qu'ils puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Assainissement

Monsieur le Maire rappelle les différentes démarches qu'il a entreprises pour faire aboutir ce dossier.

Lors de la dernière réunion proposée par la DDE, sur proposition de M. Rigaud, une solution avait été trouvée pour résoudre les dernières difficultés qui restaient au sujet du lagunage.

Lors de cette réunion, Monsieur Causse a appris que l'Agence de l'Eau ne subventionne plus à la hauteur espérée, mais seulement dans le meilleur des cas pour 10 à 15%. Dans ces conditions le projet n'est plus réalisable, en tant que tel. Le dossier est à reprendre.

Monsieur Pétris propose que puisque le dossier est bloqué, on refasse une étude d'assainissement autonome groupé pour le

village. Monsieur Martial revient sur la solution qui a été adoptée par Gorniès. Monsieur Causse rappelle que les services consultés refusent le terrain récepteur que nous avions proposé, car trop perméable, dans la zone de protection du captage.

Monsieur le Maire propose que, dans un premier temps, on pousse le dossier au maximum de ses possibilités (demande de subvention par la DGE II). Monsieur Pichet fait réétudier les chiffres.

Subvention à l'Asie du Sud-Est

Monsieur Tricou regrette que la cérémonie des vœux ait été supprimée, car il s'agit d'une des seules occasions où les gens du village peuvent se rencontrer. Il aurait souhaité que cette petite réunion soit maintenue, tout en versant un don conséquent à un organisme choisi par le conseil. Le Conseil Municipal demande que la somme économisée sur ce poste soit doublée et versée à l'UNICEF, soit un montant de 450 euros.

Service de distribution d'Eau potable

Monsieur le Maire fait part de la demande de dégrèvement de M. HERRERO, l'avis de la mairie étant indispensable pour la Saur. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord au dégrèvement.

Questionnaire sur l'aménagement des horaires scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du directeur de l'Ecole la Marianne qui effectue un sondage sur l'aménagement des horaires scolaires : la semaine de 4 jours ou le maintien du statu quo.

4 sont pour la semaine de 4 jours - 7 n'ont pas d'avis.

Projet d'un centre international de tennis

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Issert à St Bauzille. M. Bourget est amené à apporter quelques explications sur ce projet de grande envergure qui serait fort intéressant pour la région.

EDF : résorption des contraintes

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'EDF proposant d'étudier, dès dépôt des permis de construire, la capacité du réseau à supporter ces nouvelles constructions et de déclencher très rapidement de ce fait les solutions à apporter aux problèmes qui pourraient se poser. Certains parmi les conseillers craignent que cela revienne à refuser des permis de construire.

M. MARTIAL se fait le porte parole de Mr et Mme HILAIRE qui refusent les travaux de renforcement du réseau sur leur terrain.

Rémunération de l'Agent recenseur

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il lui revient de déterminer la rémunération de l'Agent recenseur, dans le cadre du recensement national, sachant que la dotation qui est allouée à la commune par l'Insee est de 379 euros. Le Conseil estime que cette somme est insuffisante, compte tenu du travail que cela représente et porte la rémunération à 600 euros.

Ecole de Musique de St Bauzille

Compte tenu de l'obligation pour cette école d'acheter un nouveau piano, le conseil municipal est d'accord de verser l'intégralité de la subvention qui était prévue au budget, soit 300 euros.

Questions diverses

Mme GRANIER fait remarquer qu'au niveau de Montplaisir, la bande blanche au milieu de la route n'est plus à sa place, et

qu'elle est source de danger puisque le trottoir récemment créé empiète de manière importante sur la bande de circulation.

Chemin d'Olivet

Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire riverain de ce chemin a fait un énorme fossé, qui crée des risques d'éboulement. Une lettre recommandée lui a été adressée pour qu'il rétablisse la situation. Des négociations ont été entreprises. Monsieur le Maire a obtenu que pendant les travaux d'élargissement du Pont de Valfleury, le nécessaire serait fait par le département (désherbage, rebouchage d'une partie des trous, et signalisation) le chemin d'Olivet devant

servir de déviation pendant les travaux.

Il convient par ailleurs de réglementer la vitesse sur ce chemin pendant la durée des travaux.

Monsieur Martial suggère qu'on sollicite les propriétaires riverains pour qu'ils remontent le mur en cours d'éboulement, ou qu'ils cèdent le terrain pour permettre à la commune l'élargissement du chemin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONÈS

le 17 mars 2005 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL Michel, A. BERTRAND S. GRANIER, H. POISSON M. Ph. LAMOUROUX, Mme M.C. ESPARCEL M.Jo CAIZERGUES E. BOURGET

Excusés : E. PETRIS, (procurateur à M. BOURGET) P. TRICOU (procurateur à M. CAUSSE)

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Pétris donnant les raisons pour lesquelles il refuse de signer le compte rendu de la réunion précédente.

Madame Poisson refuse également de signer ce compte rendu, car elle n'est pas d'accord avec la virulence employée par M. Martial dans ce débat, pas plus qu'avec l'intervention d'une personne extérieure au conseil, directement intéressée dans cette affaire.

Assainissement collectif.

Demande de M. GAY Jean Pierre

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de J. P. GAY concernant le futur raccordement du domaine de Valfleury au réseau public d'assainissement. Monsieur le Maire rappelle que, suite aux difficultés de financement de ce projet, plusieurs réunions sont en cours. La réponse ne pourra être donnée qu'après consultation des différents services et lancement définitif du projet.

M. Martial rappelle sa proposition d'effectuer les travaux sur Valrac en premier lieu et d'étudier le problème de la conduite de transport ultérieurement. M. Lamouroux fait remarquer que le projet d'assainissement collectif a été lancé prioritairement pour résoudre le problème du village d'Agonès.

Mme Poisson renouvelle la proposition d'étude gratuite pour une station d'épuration dont le principe est la protection du milieu naturel.

Enfin, plusieurs conseillers rappellent que les communes de Montoulieu et de Gorniès fonctionnent avec des stations d'épuration, et s'inquiètent de la limitation au rejet dans le lagunage de St Bauzille qui risque de nous être imposée par l'augmentation prévisible de la population de St Bauzille, comme de celle d'Agonès.

Enquêtes publiques - zonage d'assainissement et mise en cohérence avec le Pos

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 18 février 1999, le Conseil Municipal a adopté le principe de raccordement sur le dispositif d'épuration de St Bauzille de Putois, et lancé le programme général d'assainissement des eaux usées.

Dans le même temps, le conseil municipal décidait, par délibération du 18 février 1999, de lancer l'étude d'aptitude des sols de la commune à l'assainissement autonome.

Enfin, par délibération du 27 mars 2003, le conseil municipal

approuvait la convention de traitement des eaux usées passée avec la commune de St Bauzille de Putois.

Il convient désormais d'approuver tant le programme général d'assainissement proposé par les services de la DDE, que l'étude d'aptitudes des sols à l'assainissement autonome, établie par Sicsol, de lancer l'enquête publique pour l'approbation du zonage d'assainissement, ainsi que l'enquête publique de mise en cohérence avec le Pos de la commune.

Pour la réalisation de ces enquêtes publiques, il convient de faire appel à un hydrogéologue chargé d'établir le dossier et à un architecte urbaniste chargé de sa mise en cohérence avec le Pos. Après consultation, ont été retenus :

* le cabinet ARGEO, pour la production du dossier d'enquête publique, dont la proposition s'élève à 2090 euros HT

* Mme Monique KAREN, pour la mise en conformité avec la Pos, dont la proposition s'élève à 3122 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le programme général d'assainissement proposé par la DDE
- approuve le projet d'étude de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome
- décide de mettre à l'enquête le programme général d'assainissement et le projet de zonage d'assainissement
- décide de mettre le Pos en cohérence avec le schéma général d'assainissement
- accepte les propositions tant du cabinet ARGEO que de Madame KAREN

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette enquête.

Affiliation de Montpellier Agglomération au Centre de Gestion

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Centre de Gestion expliquant que l'Agglomération de Montpellier ayant dépassé le seuil de 350 agents, ne peut plus être affiliée au Centre de Gestion à titre obligatoire. Par contre, elle demande à être affiliée à titre volontaire à compter du 1er janvier 2005.

Il convient pour les communes adhérentes au centre de gestion de se prononcer sur cette demande d'affiliation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion à titre volontaire de Montpellier Agglomération.

Demande de subvention de l'école d'échecs de Brissac.

Le conseil municipal, consulté sur cette demande, ne donne pas suite, considérant que les moyens de la commune ne permettent pas de mettre du matériel à disposition.

Demande de dégrèvement du domaine d'Anglas

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de M. et Mme Gaussorgues demandant de bénéficier d'un dégrèvement suite à une fuite détectée en 2004.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder

le dégrèvement dans les conditions proposées par la Saur.

Mise en place du compostage individuel.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la CCCG et le SYMTOMA d'une information et d'une formation au compostage individuel pour faire face au problème posé par la quantité de déchets produits, collectés et transportés au centre de stockage de nos communautés.

Le relais des communes est demandé pour cette mise en place. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite, avant de plus amples informations.

3e édition du Tour cycliste juniors Cévennes Garrigues

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ASPTT de Montpellier, qui organise une course cycliste les 20 et 21 août 2005, le circuit proposé passant par Agonès. Le Conseil municipal ne voit pas d'opposition à ce projet, le circuit se faisant par le Départementale 108.

Retard sur les travaux du Pont de l'Ergue

il convient de prévenir la population d'Agonès du retard pris par les travaux d'élargissement du Pont dit de Valfleury. En effet, suite aux travaux du pont suspendu et à la mise en place du ramassage scolaire, il était impossible d'envisager le trajet du car par le détournement d'Olivet.

Demande d'adduction d'eau

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Sarneo qui s'est vu refuser la délivrance d'un certificat d'urbanisme sur sa parcelle A 4 et A 344 pour insuffisance du réseau d'eau. Elle souhaitait faire réaliser cette extension de réseau à sa charge, mais la loi interdit à un particulier de financer des installations publiques. Elle demande que la commune étudie ce dossier afin de trouver une solution et de lui permettre de réaliser la construction de sa future habitation principale.

M. Lamouroux demande que la Saur nous indique précisément sur quelles arguments elle se base pour estimer le réseau insuffisant dans ce secteur. Il convient par ailleurs de se renseigner pour connaître dans quelles conditions nous pouvons envisager la création d'une PVR.

Demande de M. PRUNET

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. PRUNET qui s'est vu refuser un permis au motif d'une absence de passage pour accéder à son terrain et d'une zone inapte à l'assainissement autonome. Il demande un recours gracieux de cette décision. Compte tenu des renseignements qui ont pu être pris auprès des services concernés, d'une part le problème du passage est résolu. Par ailleurs, en ce qui concerne l'assainissement, il convient de faire faire une étude d'aptitude du sol concerné avant de prendre toute décision.

Commune : Compte Administratif

Monsieur le Maire fait lire les résultats de l'exercice 2004 qui se soldent ainsi :

fonctionnement : excédent de 48 998.75 euros

investissement : excédent global de 79 985.45 euros.

Chaque chapitre et article ayant commentés, le Conseil Municipal approuve les comptes tels que présentés par Monsieur le Maire, et le compte de gestion délivré par le Receveur Municipal.

Affectation des résultats :

le conseil municipal décide d'affecter la somme de 21 000 euros au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter la somme de 27 900 euros au compte 002.

Commune : Budget primitif

Monsieur le Maire fait donner lecture des propositions pour le budget primitif 2005, soit,

dépenses et recettes : fonctionnement : 95 371 euros

118 900 euros

le conseil municipal après avoir commenté les différents articles approuve le budget primitif tel que proposé par Monsieur le Maire.

Taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, pour tenir compte des importants travaux à venir, décide de modifier les taux des taxes locales de la manière suivante :

taxe d'habitation : 3.78 %

foncière bâti 5.67 %

foncier non bâti 27.38 %

taxe professionnelle 6.11 %

subventions et participations

le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants concernant les subventions et participations

voyages : 40 euros par an et par enfant pour toute action dépassant 60 euros

colonies, centre aéré : 6 euros par jour/enfant

participation au fonctionnement des écoles privées : 250 euros par an/enfant

Service d'Adduction d'Eau Potable

Compte administratif 2004

Monsieur le Maire fait donner lecture des résultats de l'exercice 2004 qui se solde ainsi

fonctionnement : excédent de 2 677.62 euros

investissement : excédent de 26 146.15 euros

après avoir étudié les divers articles et chapitres, le Conseil Municipal accepte le compte administratif tel que présenté par Monsieur le Maire, et conforme au compte de gestion.

Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget Primitif 2005

Monsieur le Maire fait donner lecture des propositions pour l'année 2005 qui sont les suivantes en dépenses et recettes

fonctionnement : 8 634 euros

investissement : 28 719 euros

Le conseil municipal après avoir détaillé les différents articles, approuve le budget primitif tel que proposé par Monsieur le Maire.

CCAS

Compte administratif

le Conseil Municipal est appelé à voter le compte administratif proposé par Monsieur le Maire et qui s'élève en fonctionnement à un excédent de 958 euros.

Le Conseil approuve les comptes de Monsieur le Maire et le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal.

Affectation des résultats/

l'excédent est reporté au compte 002

Budget primitif

Monsieur le Maire propose un budget de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 958 euros.

Le Conseil municipal adopte ces propositions et vote le budget tel que proposé par Monsieur le Maire

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h.

1 - Extension des compétences de la Communauté de Communes à la Petite Enfance

Monsieur RIGAUD rappelle les nombreuses réunions qui ont eu lieu sur ce sujet en Commission, en Bureau et par 2 fois en présence de la CAF. Il souligne l'importance pour les habitants actuels et futurs du territoire de se voir offrir des solutions diversifiées de garde d'enfants. Seule l'intercommunalité permettra de développer ce service financé depuis plusieurs années par la seule commune de Ganges. Il rappelle également qu'actuellement plus de 50% des enfants accueillis viennent d'autres communes et que les prévisions de construction dans les différentes communes de la Communauté vont accroître la demande d'une manière très importante.

Monsieur GAUBIAC estime que s'agissant d'une compétence déjà exercée par une commune, il s'agit d'un report d'une charge sur l'ensemble des autres communes qui entraîne un déséquilibre financier. Il se déclare contre ce transfert.

Monsieur FRANCHOMME regrette que l'on transfère une compétence sans pouvoir transférer les moyens correspondants. Il votera contre cette nouvelle compétence.

Monsieur CHANAL souhaiterait pouvoir disposer et mis au propre des éléments du tableau de prévision financière présenté lors de la précédente réunion. Il regrette que la Communauté de Communes n'ait pas les moyens d'assumer cette compétence utile. Il votera contre.

Monsieur SERVIER revient sur les chiffres présentés à la dernière réunion. Il rappelle que les estimations ont été faites le plus sérieusement possible en fonction des informations dont nous disposons et compte tenu de la législation financière actuelle. C'est plutôt l'option pessimiste qui a été retenue. Il précise à nouveau que la nécessaire augmentation de la fiscalité de la Communauté de Communes pour les 4 années à venir provient pour 2/3 des titularisations et frais de fonctionnement des nouvelles écoles et pour 1/3 de la Petite Enfance. Compte tenu des taux faibles de la Communauté de Communes, il pense que ces augmentations resteront supportables pour les contribuables compte tenu des nouveaux services mis en œuvre.

Monsieur PETRIS n'est pas opposé par principe à l'extension des compétences de la Communauté de Communes à la Petite Enfance. Cependant, la charge paraît démesurée pour les petites communes (il rappelle la nécessité de prévoir la maternelle du Thaurac rapidement). Il propose de repousser à après 2007 cette décision qu'il ne votera donc pas aujourd'hui.

Monsieur CAUSSE Jean-Paul, à titre personnel, estime cette compétence utile mais compte tenu de son coût fiscal le Conseil Municipal de Gorniès n'y est pas favorable. Il se prononcera contre.

Monsieur CHAFIOL fait part de la position du Conseil Municipal de Montoulieu qui ne souhaite pas cette décision compte tenu du faible nombre de nouveaux nés dans la commune.

Monsieur MISSIONNIER se déclare opposé à ce transfert compte tenu de son coût.

Monsieur CARLUI : la population de Saint Bauzille de Putois utilise déjà les services de la crèche de Ganges. De nombreux parents de la commune sont demandeurs de moyens de garde de leurs enfants. Il pense que ce transfert et le développement du service sera bénéfique pour Saint Bauzille de Putois. Il votera pour.

Monsieur TOULOUSE estime que cette compétence complète notre compétence scolaire. Ainsi, nous serions compétents pour les enfants de 0 à 11 ans. Il existe à Sumène une demande en matière de garde des tous petits. Le développement des systèmes de garde (assistantes maternelles et crèche familiale) est un véritable projet communautaire. Il votera pour.

Monsieur RIGAUD indique qu'alors qu'il a longtemps été en

crise, notre territoire revit et se développe à nouveau. Les habitants augmentent et par conséquent l'activité économique et commerciale également. Il faut offrir à tous ces nouveaux habitants actifs et qui amènent de la richesse les services nécessaires. La ville de Ganges, seule, ne peut développer ce service. C'est pourquoi, il est favorable à son transfert à la Communauté de Communes.

Monsieur SERVIER : la commune de Cazilhac développe sa capacité à accueillir de nouveaux habitants. Des lotissements sont prévus. Il espère l'arrivée de jeunes pour assurer le développement économique de la Communauté. C'est pourquoi, il votera pour cette nouvelle compétence afin de pouvoir mettre en œuvre un système d'accueil des jeunes enfants diversifié et efficace.

Monsieur FRATISSIER : il s'agit d'une logique de développement d'un territoire. Il rappelle le contrat de développement à négocier avec la CAF. C'est en 2005 qu'il faut prendre cette compétence. Il se prononce pour.

Monsieur GAUBIAC demande le vote à bulletin secret sur cette question. Plus de 1/3 des élus (10) se prononcent pour.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Présents : 19 - Votants : 19 - Blanc : 1

Pour : 11 - Contre : 7

Délibération adoptée à la majorité.

2 - Choix de l'entreprise pour le marché de transfert des ordures ménagères

Monsieur CARLUI présente le rapport d'analyse des offres réalisé par la DDAF.

Monsieur le Président expose au Conseil que notre marché de transport des déchets ménagers étant arrivé à son terme, un appel à concurrence a été publié dans la presse. 4 sociétés ont fait acte de candidature. Ces 4 candidatures ont été retenues. Seules 2 entreprises ont fait parvenir des offres chiffrées. Il s'agit de Cévennes Déchets et de Cévennes Containers et Assainissement. Il ressort du rapport d'analyse des offres réalisé par les services de la DDAF, assistant au maître d'ouvrage, que l'offre de Cévennes Containers et Assainissement présente les dispositions techniques et financières les plus intéressantes et est considérée comme l'offre économique la plus avantageuse pour la collectivité. Le Conseil décide de retenir l'offre présentée par Cévennes Containers et Assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Transfert du marché de transport et traitement des ferrailles de la déchetterie au SYMTOMA

Monsieur le Président propose au Conseil d'autoriser le SYMTOMA à reprendre à son compte le lot n°3 du marché de la déchetterie "traitement par recyclage des ferrailles" ainsi que la partie du lot n°2 relative à leur transport comme ce fut déjà le cas avec le carton.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Emprunt pour les Ateliers-relais

Monsieur le Président expose au Conseil que le chantier des Ateliers-relais arrive à son terme. Il convient de mobiliser l'emprunt prévu dans le plan de financement d'un montant de 300 000 €. Les établissements financiers : Dexia Crédit Local, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne ont fait des propositions.

Après examen des différentes offres, le Conseil décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Taux : taux variable capé 3

Durée : 13 à 15 ans indexé sur l'Euribor 3 mois instantané avec une marge de 0,55 soit à titre indicatif sur l'index du 18 novembre, un taux de départ à 2,726% et un taux plafond de 5,726%.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - Avenant pour les Ateliers-relais

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à des retards non imputables aux entreprises, il convient de modifier le délai d'exécution de l'ensemble des lots fixé à l'article 3 de l'acte d'engagement. Ce délai passe de 210 jours à 270 jours calendaires. La date d'achèvement du chantier est fixé au 15 décembre 2004.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 - Journée de solidarité personnes âgées et handicapées, modification de la durée annuelle du travail

Suite aux décisions gouvernementales concernant la "journée solidarité" en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, il est proposé de fixer la durée annuelle du travail du personnel de la Communauté de Communes à 1607 heures au lieu de 1600. Ces heures seront réparties sur l'année en fonction des besoins du service. Compte tenu de ses compétences en matière scolaire, la Communauté de Communes devra assurer le service dans les écoles en fonction des décisions du rectorat quant au choix de la journée travaillée.

Monsieur FRATISSIER indique qu'il ne votera pas cette délibération.

Délibération adoptée à 16 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

7 - Décision modificative

Il convient de transférer des crédits du chapitre 011 art. 6226 (- 20 000 €) au chapitre 012 (+ 20 000 €) relatif aux charges du personnel compte tenu de l'utilisation de contractuels pour remplacer des contrats CES arrivés à échéance.

Suite à l'approbation par le Conseil du 15 novembre 2004 de la deuxième phase de la réhabilitation du CET du Triadou, il convient d'opérer les écritures suivantes :

Section d'investissement : dépenses opération 914 art.

2313 – 60 000 €

opération 918 art.

2313 + 60 000 €

recettes opération 914 art.

1641 – 29 880 €

opération 918 art.

1641 + 29 980 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Prix des repas de cantine à compter du 1^{er} janvier 2004

Par arrêté du 10 juin 2004, le Ministre de l'Economie des Finances et de l'Industrie a fixé le taux d'augmentation de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public à 2%. Monsieur le Président propose d'appliquer cette augmentation pour les repas de l'ensemble des écoles de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2005.

Tarif A passe de 2.75 € à 2.80 € - Tarif B passe de 3.90 € à

3.97 € - Tarif C passe de 5.20 € à 5.30 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Informations

- Le groupe d'élus pour les candidatures des entreprises aux Ateliers-relais se réunira le 30 novembre 2004 à 18h00 au siège de la Communauté de Communes.

- La Commission du Développement Economique se réunira le 06 décembre 2004 à 18h30 au siège de la Communauté de Communes.

- La Commission des Affaires Scolaires se réunira le 14 décembre 2004 à 19h00 au siège de la Communauté de Communes.

- Monsieur PETRIS fait état d'un contact avec France Telecom qui annonce l'ADSL pour Saint Bauzille de Putois et Agonès en avril 2005. Sumène rappelle qu'ils seront connectés début décembre. Cela ne règle pas la question des autres communes. Il convient donc de préparer rapidement la consultation pour un système WIFI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 22 décembre 2004 à 18h30 à Sumène

Objet 1: Dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault – Modification du tableau des répartitions

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à la dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault le partage de l'actif et du passif s'est effectué de la manière suivante :

Le partage ainsi délibéré tenait compte de la valeur historique des biens d'actif, or une moins value aurait dû être constatée

Tableau 1	SIVOM	Cté Cévennes Gangeoises 66.64 %	Cté de la Séranne 33.36 %
ACTIF			
valeur historique	502 208.00 €	502 208 €	
Excédent 2002	115 423.15 €	76 917.98 €	38 505.17 €
Dette	165 896.35 €	- 165 896.35 €	
TOTAL	451 734.80 €	413 229.63 €	38 505.17 €

avant la dissolution afin de prendre en compte la valeur réelle estimée par les services du domaine.

De plus l'excédent a été réparti en fonction du pourcentage de partage se référant à la population des communautés, ce qui n'était pas conforme à la délibération de dissolution compte tenu que la communauté de la Séranne ne récupérerait pas d'actif, la différence était compensée par l'excédent.

Le Président propose de délibérer sur le partage de l'actif corrigé.

Afin de rétablir la situation budgétaire il convient d'effectuer un mandatement au compte 1021 de 41 005.54 € (soit la différence entre le résultat intégré 76 917.98 € et le résultat qui aurait dû être intégré 35 912.44 €) en section d'Investissement. Cette

Tableau 2	SIVOM	Cté Cévennes Gangeoises 66.64 %	Cté de la Séranne 33.36 %
ACTIF			
valeur domaniale	288 814.67 €	288 814.67 €	
Excédent 2002	115 423.15 €	35 912.44 €	79 510.71 €
Dette	165 896.35 €	- 165 896.35 €	
TOTAL	238 341.47 €	158 830.76 €	79 510.71 €

régularisation intervient en section d'investissement car sur 76 917.98 €, 57 278 € avaient été affectés en recette au compte 001 (excédent d'investissement) en 2003.

De plus la Communauté constatera une moins value résultant de la différence entre la valeur estimée des domaines et la valeur comptable historique de l'actif.

Le Président précise que le remboursement de la trésorerie se fera qu'au moment où la Communauté aura récupéré les créances en cours du SIVOM notamment les loyers dus par l'Association de Pays "Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault".

Adopté à l'unanimité.

Objet 2 : Prolongation d'une année de l'OPAH étendue à tout le territoire de la Communauté de Communes

Le Président expose au Conseil qu'après négociation avec les services de l'Etat (DDE, ANAH), il est en définitive possible de prolonger d'une année (2005) l'OPAH. Compte tenu de l'intérêt suscité par cette opération, des dossiers encore en cours, il paraît intéressant de prolonger l'opération en étendant son champ d'action aux 4 communes gardoises en y introduisant un objectif spécifique en matière de lutte contre l'habitat indigne. L'ANAH accepte d'engager des moyens supplémentaires.

Le Président précise au Conseil les modalités de la mission suivi-animation de cette année supplémentaire. Il propose de prolonger cette mission avec le cabinet URBANIS par avenant au marché sur mise en concurrence simplifiée du 28 février 2002 (conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics). Le montant du suivi animation pour 2005 s'élève à 49 540.00 € hors taxes.

Le Président informe le Conseil qu'il conviendra d'envisager en 2006 une nouvelle étude pré-opérationnelle sur l'ensemble de notre territoire pour le lancement d'une opération de style "revitalisation rurale" à partir de 2007.

Adopté à l'unanimité.

Objet 3: Décisions modificatives

Le Président expose au Conseil qu'avant la fin de l'exercice budgétaire il convient de voter les décisions modificatives suivantes :

Suite au recrutement de contrats CES supplémentaires il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Chap. 65 = compte 6 574 :

subvention aux associations = - 8 500 €

Chap. 012 = compte 64 168 :

rémunération du personnel CES-CEC = + 8 500 €

Afin de prendre en compte les amortissements des biens d'actifs du SICTOM il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Chap. 68 = compte 6 811

Dotation aux amortissements : + 20 000 €

Chap. 011 = compte 6226

Honoraires = - 20 000 €

Chap 28 = compte 281571 = + 20 00 €

Opération 914 compte 1641 = - 20 000 €

Suite au nouveau tableau de répartition de l'actif du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Opération 914 (aménagement du Castellas) – 2 313

= - 41 100 €

Compte 1021 = + 41 100 €

Adopté à l'unanimité.

Objet 4: Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Désignation de la personne responsable du marché

Le Président expose au Conseil que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec Gras Savoye arrivant à son terme le 31 décembre 2004, une consultation auprès de plusieurs compagnies d'assurances est en cours relative aux garanties décès, accident de travail, congé longue maladie, congé longue durée pour les agents titulaires CNRACL et IRCANTEC.

Monsieur le Président est désigné comme responsable du marché d'assurance des risques statutaires du personnel.

Adopté à l'unanimité.

Objet 5: Assujettissement de l'activité liée au cinéma à la TVA

Le Président expose au Conseil que l'opération de réhabilitation du cinéma avait été réalisée dans le cadre du budget général, il précise que compte tenu que le locataire du cinéma est soumis à la TVA, il convient d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette activité et l'intégrer dans le budget annexe des opérations soumises à la TVA.

Le Président précise au Conseil que la TVA sur les travaux réalisés pour la réhabilitation du cinéma n'a pas été récupérée par le biais du FCTVA compte tenu qu'il s'agissait d'un bien mis à la disposition d'une personne exclue du FCTVA. L'assujettissement de l'opération à la TVA pourra permettre une demande de remboursement de la TVA versée.

Adopté à l'unanimité.

Objet 6: Avenants au marché de travaux des ateliers relais à Ganges

Le Président propose au Conseil que dans le cadre du marché de travaux " Construction des ateliers relais à Ganges" l'adoption de deux avenants.

Le premier relatif au lot n°1 Gros œuvre représente une diminution de 5 792.56 € HT , en effet certains murs de refend ont été supprimés(ateliers de 200m² supplémentaire), ainsi que le poste concernant les socles anti-vibratiles.

Le second relatif au lot n°10 VRD représente une augmentation de 3 152.21 € HT. Suite au devis établi par EDF l'entreprise a dû compléter la prestation prévue au marché, certains postes prévus ont été supprimés. De plus à la demande du contrôleur technique, un réseau d'eaux pluviales enterré a été mis en place.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 27 janvier 2005 à 20 h 30 à Ganges

1- Petite Enfance : nouveau tableau des effectifs

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite aux changements suivants :

- transfert du personnel de la crèche suite à l'extension des compétences de la Communauté de Communes à la Petite Enfance

- création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet à 30h00 par semaine pour un CEC arrivé en fin de contrat

- augmentation du temps de travail à l'école de Sumène :

1 poste d'ATSEM à 30h00 au lieu de 21h00

1 poste d'agent d'entretien à 30h00 au lieu de 27h00

- transformation d'un poste d'agent de salubrité en poste d'agent de salubrité qualifié à temps complet pour la poursuite de la carrière d'un agent

- Création d'un poste d'agent administratif à temps non complet à 30 heures par semaine

Ancien tableau des effectifs

Postes à temps complet

3 postes d'ATSEM 2^{ème} classe

1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe

- 2 postes d'agent d'entretien qualifié
- 1 poste d'éducateur APS de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent d'entretien
- 1 poste d'agent administratif
- 1 poste de rédacteur
- 3 postes d'agent de salubrité
- 1 poste d'agent de salubrité qualifié
- 1 poste d'agent de salubrité principal
- 1 poste d'agent de salubrité en chef
- 1 poste de chef de garage

Postes à temps non complet

- 6 postes d'agent d'entretien à 30h/semaine
- 3 postes d'agent d'entretien à 27h30/semaine
- 2 postes d'agent d'entretien à 20h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à 27h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à 23h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à 8h00/semaine
- 1 poste d'agent de salubrité à 17h30/semaine
- 1 poste d'agent de salubrité à 30h/semaine
- 1 poste d'ATSEM à 21h/semaine

Postes à temps complet non titulaires

- 1 poste de chargé de mission
- 1 poste d'agent administratif

Poste à temps non complet non titulaire

- 1 poste d'agent d'entretien à 20h/semaine

Nouveau tableau des effectifs

Postes à temps complet

- 3 postes d'ATSEM 2^{ème} classe
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
- 7 postes d'agent d'entretien qualifié
- 1 poste d'éducateur APS de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent d'entretien
- 1 poste d'agent administratif
- 1 poste de rédacteur
- 2 postes d'agent de salubrité
- 2 postes d'agent de salubrité qualifié
- 1 poste d'agent de salubrité principal
- 1 poste d'agent de salubrité en chef
- 1 poste de chef de garage
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste de moniteur-éducateur
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture chef
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture
- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants

Postes à temps non complet

- 11 postes d'agent d'entretien à 30h/semaine
- 3 postes d'agent d'entretien à 27h30/semaine
- 2 postes d'agent d'entretien à 20h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à 23h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à 8h00/semaine
- 1 poste d'agent de salubrité à 17h30/semaine
- 1 poste d'agent de salubrité à 30h/semaine
- 1 poste d'ATSEM à 30h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien qualifié à 18h45/semaine
- 1 poste d'agent administratif à 30h/semaine

Postes à temps complet non titulaires

- 1 poste de chargé de mission

Poste à temps non complet non titulaire

- 1 poste d'agent d'entretien à 20h/semaine
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à 20h/semaine

Les crédits nécessaires seront votés au budget primitif 2005.

Délibération adoptée par 14 voix pour et 4 abstentions.

2 - Petite Enfance : création d'une régie de recettes

Le Président expose au Conseil que suite au transfert de la

compétence Petite Enfance, il convient de créer une régie de recettes auprès du service crèche-halte garderie afin de pouvoir encaisser les versements des familles.

Délibération adoptée par 13 voix pour et 5 abstentions.

3- Petite Enfance : régime indemnitaire

Le Président expose au Conseil qu'il convient d'intégrer au régime indemnitaire de la Communauté de Communes les primes perçues par le personnel de la crèche : indemnités de sujétions spéciales auxiliaires de puériculture. Cette prime est calculée sur la base d'un taux égal à 10% du traitement de base. Les bénéficiaires de cette prime sont les agents titulaires et stagiaires relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ainsi que les agents non titulaires diplômés du certificat d'auxiliaire de puériculture.

Le Président expose également que suite à la création d'une régie de recettes, à la désignation d'un régisseur par décision, il convient de déterminer le montant de l'indemnité afférente à la fonction de régisseur. Le montant de l'indemnité est fixé en fonction de l'importance des fonds maniés. Le montant moyen des recettes encaissées mensuellement se situe dans la tranche 4 601 à 7 600 € soit une indemnité annuelle de 140 €.

Délibération adoptée par 13 voix pour et 5 abstentions.

4- Petite Enfance : autorisation de signer divers contrats

Le Président expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer tous les documents (avenants, contrats divers, assurance, entretien, etc...) concernant cette question.

Délibération adoptée par 15 voix pour et 3 abstentions.

5- OPAH

Le Président rappelle au Conseil que l'OPAH est prolongée d'une année (2005) et est étendue à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il propose que la Communauté de Communes prenne à sa charge l'aide de 5% supplémentaire que les communes peuvent accorder en faveur de la réalisation de logements à loyers maîtrisés. Cette aide entraîne une aide supplémentaire de 5% de l'ANAH. Le montant est plafonné à 1 500 € par logement. Le nombre de logements concernés est de 10. Il faudra donc prévoir une dépense maximum de 15 000 € au budget primitif 2005 et approuver le règlement de l'aide.

Monsieur GAUBIAC se déclare opposé à ce dossier, sa commune n'étant pas intéressée par l'OPAH.

Délibération adoptée par 17 voix pour et 1 contre.

6- Déchetterie

Le Président rappelle au Conseil que le SYMTOMA met à la disposition de la Communauté de Communes un engin de compaction pour la déchetterie de Ganges. Il propose de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Marchés de travaux de l'école Brissac/Cazilhac

Monsieur SERVIER présente les résultats du travail de la Commission d'Appel d'Offres et de la négociation qui a suivie pour les marchés déclarés infructueux. Le résultat est présenté dans le tableau ci-joint. Le Conseil est d'accord pour autoriser la personne responsable du marché, Monsieur SERVIER, à signer les marchés de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur CHAFIOL fait un compte rendu des diverses réunions de l'Office de Tourisme et de la Commission du Tourisme. Le Conseil est informé qu'il conviendra d'augmenter la subvention 2005 à l'Office de Tourisme à hauteur de 75 000 € HT afin de lui permettre de recruter un emploi d'encadrement. Un prochain Bureau sera amené à débattre des modalités de la mise en œuvre de notre politique dans le domaine touristique.